

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

16/07/2020

Dossier complet le :

02/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-9926

1. Intitulé du projet

Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle Saint Giron (plan-plage lacustre)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Étangs Landais GEOLANDES

Nom, prénom et qualité de la personne

Xavier FORTINON

habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

2 5 4 0 0 2 3 3 0 0 0 0 1 0

Forme juridique

Etablissement public syndicat mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14°-Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et au 4 du R.121-5 du Code de l'Urbanisme.	L'aménagement prévu concerne un espace de loisir en bordure nord de l'Étang de Léon, sur la commune de Vielle-Saint-Girons.
41°a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Réaménagement d'un parking existant de 168 places de stationnement

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement du plan-plage de Vielle-Saint-Girons se décline en 4 actions :

- Action 1 Créer un espace partagé et valoriser l'entrée de plage : il s'agit de réaménager le parking existant en reprenant le plateau nord, en créant une piste cyclable, un réseau interne EP connecté à une noue d'infiltration au sud, une aire de stationnement bus, le tout sur des surfaces déjà anthropisées. Les arbres existants sont conservés.
- Action 2 Créer un espace de rencontre et valoriser la fenêtre lacustre en créant un espace de circulation apaisée (potelets), en intégrant des appuis vélos, des toilettes publiques, des conteneurs déchets, du mobilier d'agrément et un accès PMR à la plage.
- Action 3 Aménagement de la prairie boisée et de Port Bertrand : La prairie boisée sera équipée d'une halte nautique sur ponton (30 emplacements de barques), d'une rampe de mise à l'eau, d'un ponton privé amovible, d'un ponton promenade, de mobilier d'agrément, d'un espace pique-nique et de 2 parkings en terre-pierre. Les berges seront stabilisées par du tunage et du génie végétal. Les darses de Port Bertrand ne seront plus utilisées, son parking sera renaturé et sa rampe de mise à l'eau détruite.
- Action 4 : Berges de l'étang côté Ouest : Elles seront stabilisées si besoin par des techniques végétales vivantes et dotées de 2 pontons promenade.

Le lecteur se reportera à l'annexe 7 - AVP du projet - de cette demande d'examen au cas par cas.

4.2 Objectifs du projet

Les enjeux des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons sont divers et complexes :

- Un site naturel classé et reconnu ;
- Des identités paysagères et végétales riches et variées : plages, zones humides, boisements naturels, etc. ;
- Des usages bien ancrés : promenades, pêche, contemplation, baignade ;
- Des conflits d'usages présents : voitures, piétons, cycles, etc. ;
- Un site stratégique en terme de connexion cyclable : sur le passage de la Véloodyssée ;
- Des équipements vétustes et usités issus d'un aménagement ancien et des berges qui s'érodent.

Les objectifs du projet de requalification globale du site sont les suivants :

- > Traduire la richesse d'un territoire complexe et d'un site singulier en préservant l'environnement fragile, en stabilisant les berges, en abandonnant l'usage de Port Bertrand ;
- > Définir un projet assurant une accessibilité sécurisée à l'ensemble des flux : VL, piétons et cycles ;
- > Rationaliser les espaces de stationnement ;
- > Améliorer les conditions d'accueil du public ;
- > Améliorer et conforter les aménagements existants témoignant d'usages forts sur le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux vont s'étaler sur 6 mois en dehors de la période estivale et touristique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements du Plan-Plage lacustre vont permettre pour les usagers de cette zone de loisir :

- de sécuriser les continuités piétonne et cyclable sur les axes menant à l'étang,
- de créer un espace de circulation apaisée,
- de créer un accès PMR à la plage,
- d'implanter du mobilier d'agrément (tables, chaises longues, etc.).

Les aménagements vont également permettre de protéger les milieux naturels de Port Bertrand en mettant un terme à son usage pour le nautisme au profit du secteur de la plage :

- Abandon des darses et création d'un nouveau ponton flottant en remplacement.
- Démolition de la rampe de mise à l'eau et mise en place d'une nouvelle rampe.
- Renaturation du parking de Port Bertrand et création d'un nouveau parking.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis d'aménager

Demande d'autorisation spéciale de travaux en site classé

Évaluation des incidences du projet sur le site NATURA 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de berges protégées par des techniques végétales dont :	524 ml
- tunage bois avec toile coco plantée d'hélophytes	116 ml
- Génie végétal	320 ml
- Replantation	88 ml
Nombre de nouveaux pontons : ponton promenade, ponton amovible, halte nautique	3
Capacité du ponton halte nautique en remplacement de port Bertrand	30 emplacements de barques

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de l'Étang
40530 VIELLE-SAINT-GIRONS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 18' 40" O Lat. 43° 54' 05" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Une partie des darses de Port Bertrand est incluse dans la ZNIEFF de type I n° 720000952 "Zones Humides de la rive Est de l'Étang de Léon et du ruisseau de la Palue". Les berges de l'étang situées à l'ouest de la plage, la plage et Port Bertrand sont inclus dans la ZNIEFF de type II n°720001981 "Étang de Léon et Courant d'Huchet".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Vielle-Saint-Girons est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Le diagnostic écologique de l'emprise projet réalisé en octobre 2018 et avril 2019 (cf. annexe 8) identifie le boisement au niveau de Port Bertrand comme un boisement humide (CB : 43.911 - Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Vielle-Saint-Girons est couverte par le PPRT de la société DRT basée à proximité du bourg de Saint-Girons. Situé à environ 4,5 km au sud de cette ICPE, le secteur du projet n'est pas concerné par les périmètres d'exposition aux risques du PPRT. Le PPRT a été prescrit le 28 avril 2010
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	La totalité du périmètre de projet est incluse dans le Site Inscrit généralisé SIN0000208 des "Étangs Landais Sud".
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Les berges de l'étang situées à l'ouest de la plage, la plage et Port Bertrand sont inclus dans la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR7200716 "Zones humides de l'Étang de Léon". Le lecteur se reportera à l'annexe 6 de cette demande d'examen au cas par cas.
D'un site classé ?	☒	☐	L'ensemble de l'emprise projet est inclus dans le site classé n°SCL0000608 "Étangs landais (Blanc, Léon, Noir, Yrieux).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le réaménagement du parking existant, la création d'une piste cyclable nécessitera l'apport extérieur de matériaux (enrobe routier, sable, empièchement, etc.) pour des quantités difficilement estimables à ce stade du projet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les aménagements sur le parking existant et l'entrée de plage vont concerner des surfaces déjà anthropisées comme des plateformes routières, placettes. Aucun des aménagements ne nécessitera la destruction d'habitat naturel, hormis quelques peupliers remplacés par des chênes lièges en entrée de plage et certains arbres malades ou dangereux de la prairie boisée. Les 2 nouvelles zones de stationnement du projet seront en mélange terre-pierre et ne nécessiteront pas d'abattre des arbres. Au contraire, le changement d'usage de Port Bertrand va conduire à y préserver les habitats, la faune et la flore en réduisant les accès du public.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les berges de l'étang situées à l'ouest de la plage, la plage et Port Bertrand sont inclus dans la ZSC FR7200716 "Zones humides de l'Étang de Léon". L'évaluation des incidences NATURA 2000 du projet jointe à la demande de permis d'aménager montre que le projet n'aura pas d'impact sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de l'Étang de Léon en ZSC : pas de rejet d'eaux pluviales dans l'étang, pas d'atteinte des milieux naturels (sauf l'abattage de quelques peupliers en entrée de plage et des arbres dangereux ou malades de la prairie boisée), préservation du boisement humide de Port Bertrand.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Le projet d'aménagement n'est pas de nature à notablement modifier les trafics et les déplacements existants. Le site génère déjà à l'heure actuelle des trafics et des déplacements de piétons, cyclistes, motocyclistes et automobilistes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Bruit du chantier en phase travaux, bruit du trafic routier lié aux usagers motorisés de la plage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Émissions lumineuses du tissu urbain alentour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Uniquement en phase des travaux, émissions de poussières pendant le chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site repose sur un principe de ruissellement / infiltration. Le seul collecteur d'eaux pluviales créé dans le cadre du projet le sera au niveau du parking existant et sera connecté à une noue d'infiltration. Le projet ne créera pas de nouveaux rejets d'eaux pluviales dans le réseau hydrographique local.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Production de déchets de chantier en phase travaux. - Production de déchets ménagers et de déchets verts en phase d'exploitation.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

MILIEUX NATURELS :

Les aménagements prévus n'auront aucun impact négatif sur les habitats naturels, la faune et la flore locale. Au contraire, la transformation de Port Bertrand en zone de quiétude va contribuer à y préserver les habitats naturels, la faune et la flore. Les stations de Romulée bulbocode à l'extérieur du camping "le Col Vert" seront évitées par les opérations de stabilisation des berges. Les 2 nouvelles zones de stationnement du projet seront en mélange terre-pierre et ne nécessiteront pas d'abattre des arbres.

PAYSAGE :

Pour l'intégration paysagère, les éléments implantés privilégient les matériaux naturels (le bois) et sont discrets (petits éléments). La presque totalité des arbres existants sera conservée.

EAUX PLUVIALES :

La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site repose sur un principe de ruissellement / infiltration. Le seul collecteur d'eaux pluviales créé dans le cadre du projet le sera au niveau du parking existant et sera connecté à une noue d'infiltration. Le projet ne créera pas de nouveaux rejets d'eaux pluviales dans le réseau hydrographique local.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu,

- de l'importance assez réduite des aménagements (reprise de parking existant, implantation de mobilier urbain, de pontons, création de quelques places de stationnement),
- de l'absence d'impact négatif du projet sur les habitats naturels, la faune et la flore,
- de l'incidence positive de la reconversion de Port Bertrand sur les habitats naturels, la faune et la flore (réduction de la présence humaine, arrêt de l'activité de nautisme),

J'estime que notre projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

4.1 Nature du projet :

Annexe 7 - AVP des aménagements des abords de l'Etang de Léon à Vielle-Saint-Girons

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée :

Annexe 8 - Diagnostic écologique de l'emprise projet de décembre 2018 et rapport de visite d'avril 2019

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Mont-de-Marsan

le,

Signature

Le Président du Syndicat Mixte

XF

Xavier FORTINON

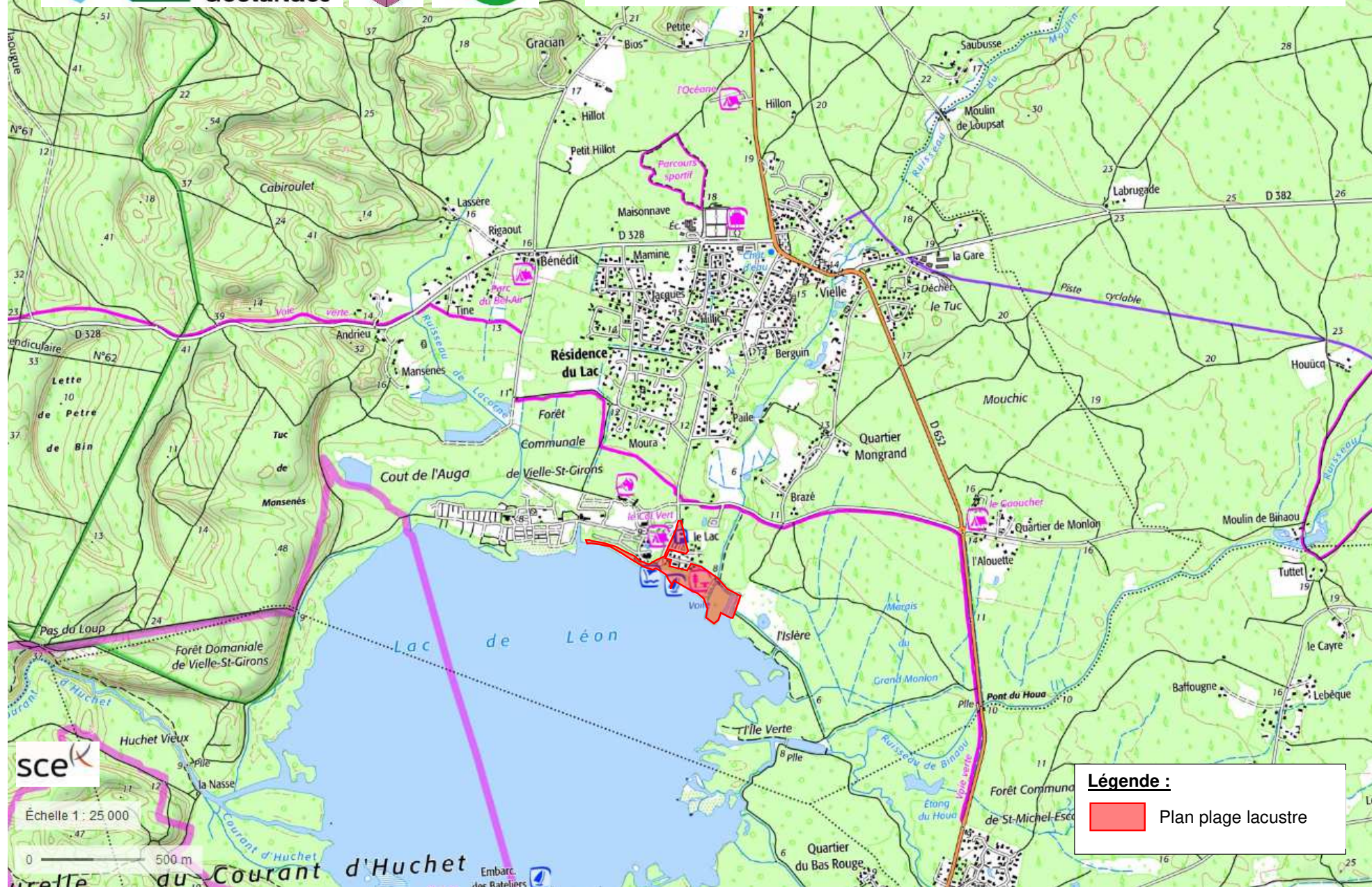




Géolandes



Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (plan-plage lacustre) – Plan de situation







Prairie boisée

4



Ruisseau du Moulin de Loupsat

5



Berges ouest à renforcer

6



Entrée de Port Bertrand

7



Indice	État des modifications	Contenu
A	Prévision d'édition	COG LÉON

PRÉSENTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE

GO TOWN

SCÉ

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION

DATE DE RÉVISION



Géolandes



Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (plan-plage lacustre) – Plan des abords



Légende :

-  Emprise projet
-  Habitations ou groupe d'habitations
-  Camping « le Col Vert »

sce

Échelle 1 : 4 000

0 100 m

Source : Fond IGN Géoportail



Géolandes



Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (plan-plage lacustre) – NATURA 2000



Notice cas par cas

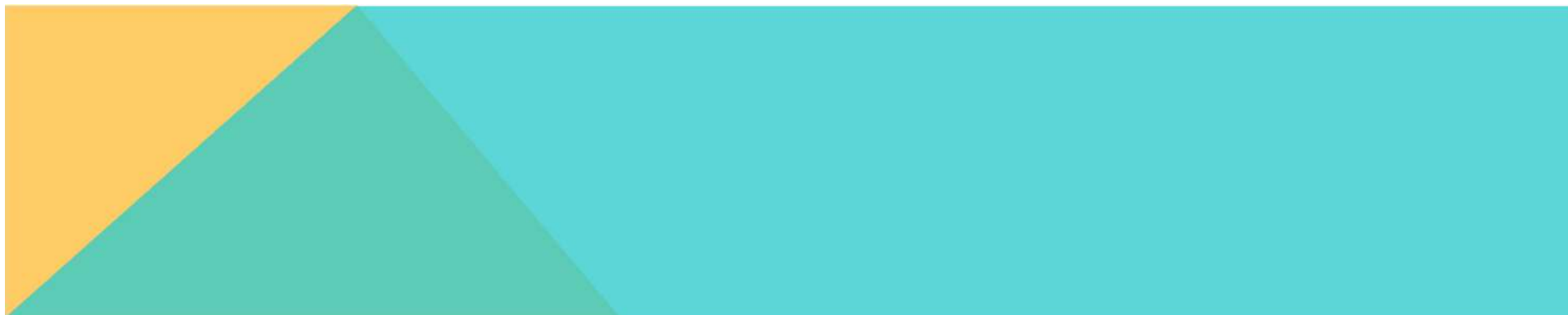
Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint- Girons

Plan plage lacustre

VIELLE-SAINT-GIRONS



1. Présentation générale AVP et contexte
2. Action 1 Créer un espace partagé, valoriser l'entrée de plage
3. Action 2 Créer un espace de rencontre et valoriser la fenêtre lacustre
4. Action 3 Aménagement de la prairie boisée et de Port Bertrand
5. Action 4 Berges de l'étang côté Ouest
6. Légende
7. Mobilier
8. Principes paysagers
9. Aménagement des berges
10. Veille réglementaire
11. Récapitulatif de l'estimation
12. Conclusion



0 – GENERALITES

3



>> Une étude préalable a été menée par l'atelier BKM en 2011 afin de répondre aux différents enjeux du site, à savoir la préservation de l'environnement fragile, la stabilisation des berges, et la mise en valeur des darses de Port Bertrand colonisées et comblées par les plantes envahissantes exotiques. L'étude a permis d'estimer les aménagements nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, classés en 5 actions.

>> Suite à cette étude, 4 actions ont été sélectionnées. Elles font l'objet de la présente étude de MOE :

- Action 1 Créer un espace partagé – Valoriser l'entrée de plage
- Action 2 Créer un espace de rencontre et valoriser la fenêtre lacustre
- Action 3 Aménagement de la prairie boisée et de Port Bertrand
- Action 4 Berges de l'étang côté Ouest

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE //

ENJEUX D'AMENAGEMENT

4

Le projet d'aménagement des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons constitue une opération de requalification globale du plan-plage.

Les enjeux du site et les objectifs d'aménagements qui en découlent sont divers et complexes :

- Un site naturel classé et reconnu
- Des identités paysagères et végétales riches et variées : plages, zones humides, boisements naturels,...
- Des usages bien ancrés : promenades, pêche, contemplation, baignade
- Des conflits d'usages présents : voitures, piétons, cycles...
- Un site stratégique en terme de connexion cyclable : sur le passage de la Vélodyssée
- Des équipements vétustes et usités issus d'un aménagement ancien
- Des berges qui s'érodent

En ce sens le projet vise à :

- > Traduire la richesse d'un territoire complexe et d'un site singulier
- > Définir un projet assurant une accessibilité sécurisée à l'ensemble des flux : VL, piétons et cycles,
- > Améliorer et conforter les aménagements existants témoignant d'usages forts sur le site,
- > Engager un projet en lien avec la problématique de l'érosion des berges et la gestion des plantes envahissantes.

Ces axes fondateurs de la réflexion sont sous tendus par :

- > L'enjeu du respect du site dans sa dimension géographique et naturelle ;
- > L'enjeu d'un projet permettant au site de muter en un domaine pratiqué et investi, à la fois accessible et protégé ;
- > L'enjeu d'un projet remarquable à l'échelle de la commune.

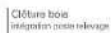


1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE //

PLAN AVANT-PROJET.....

5

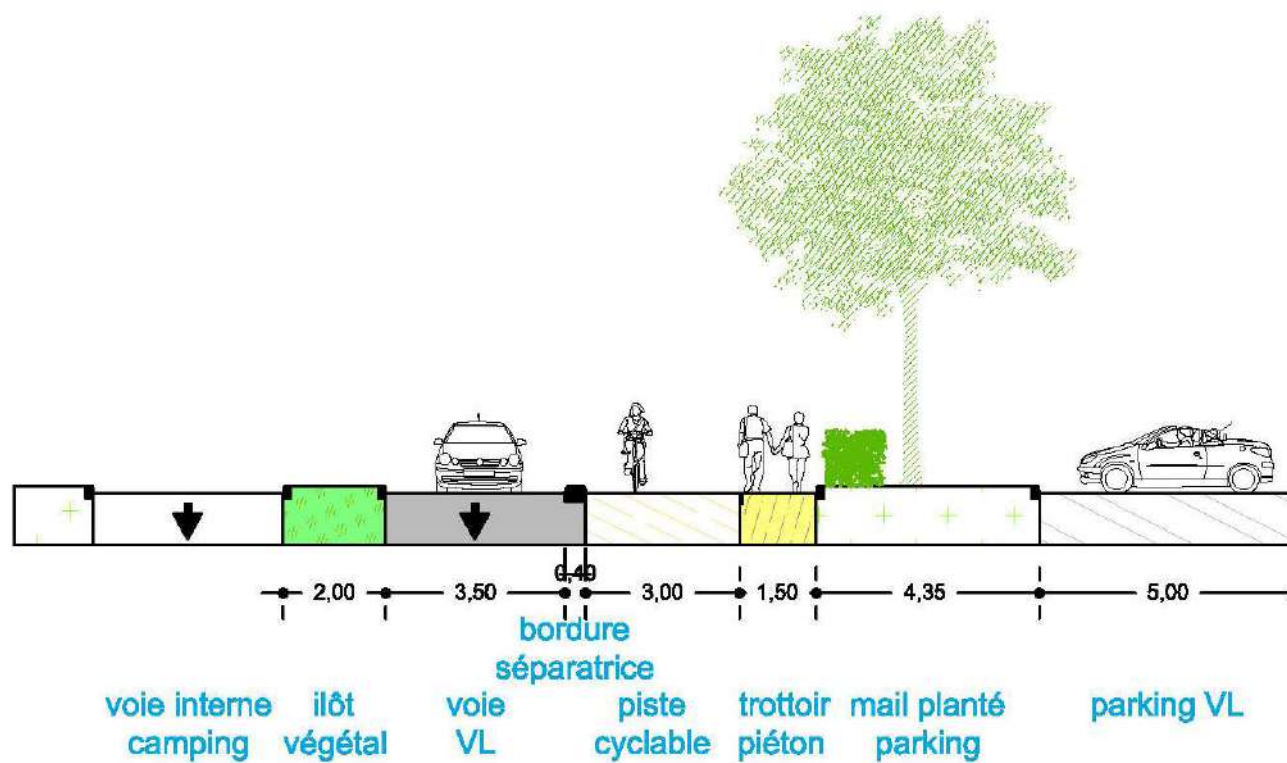




- Circulation en sens montant sur le parking
- Création d'un plateau sécurisé au Nord
- Création d'une piste cyclable avec séparateur physique à l'ouest
- Maintien des arbres existants
- Création d'un noues plantée de récupération des eaux pluviales au Sud
- Mise en place de stationnement pour les bus
- Récupération des eaux pluviales côté aire de Camping Car
- Création d'un fil d'eau le long du trottoir de l'aire de camping car
- Maintien des bordures existantes sur le camping (bordure type A2)
- Liaison entre l'aire de Camping Car et la zone de stationnement au Nord

2. ACTION 1 // CRÉER UN ESPACE PARTAGÉ – VALORISER L'ENTRÉE DE PLAGE

7

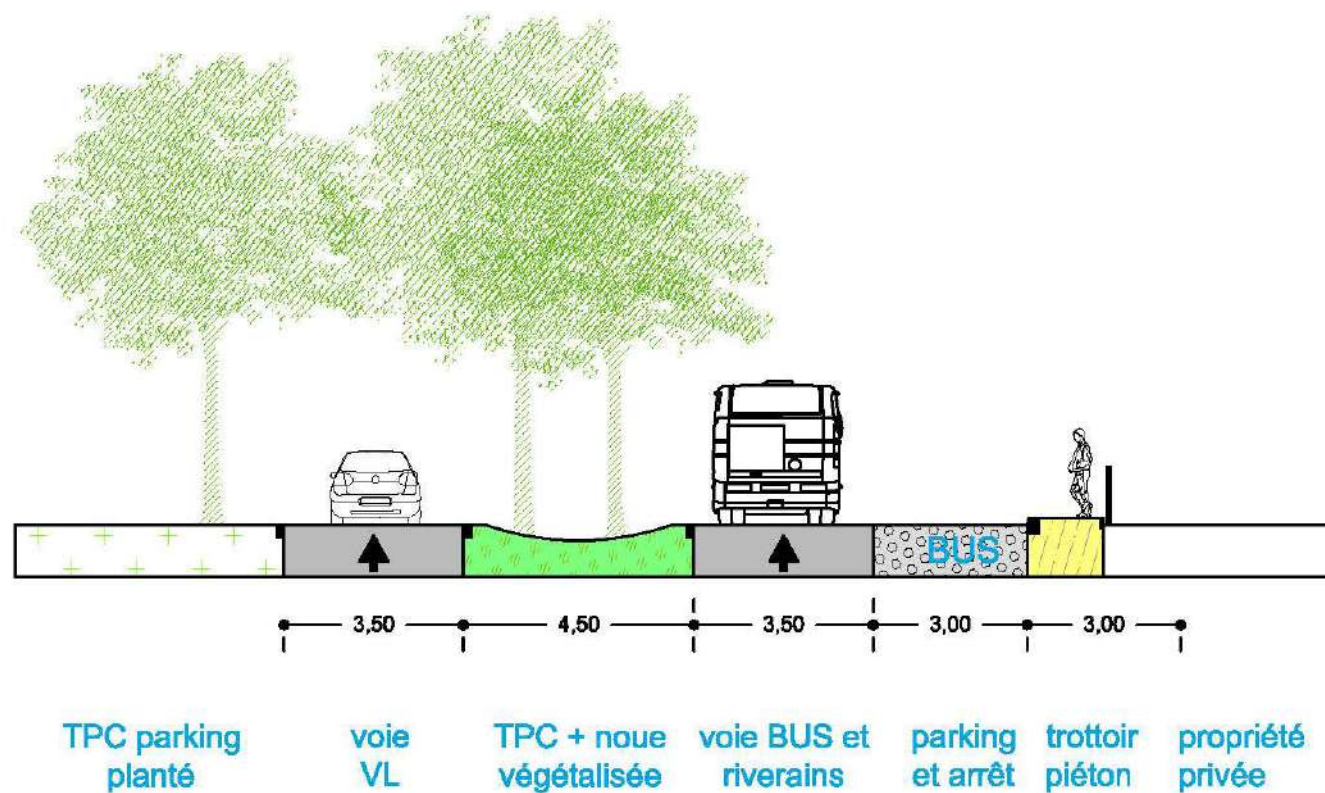


profil AA'



2. ACTION 1 // CRÉER UN ESPACE PARTAGÉ – VALORISER L'ENTRÉE DE PLAGE

8



profil BB'



3 . ACTION 2 // CRÉER UN ESPACE DE RENCONTRE, VALORISER LA FENÊTRE LACUSTRE

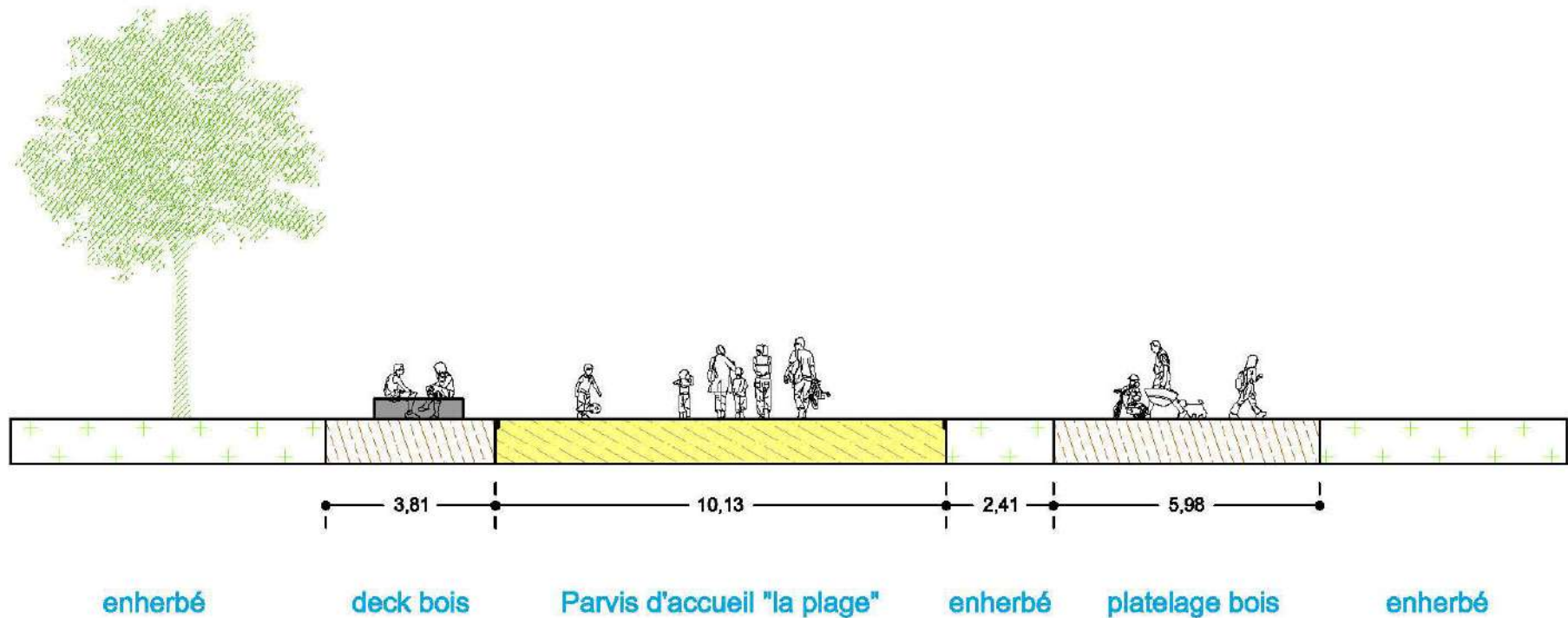
9



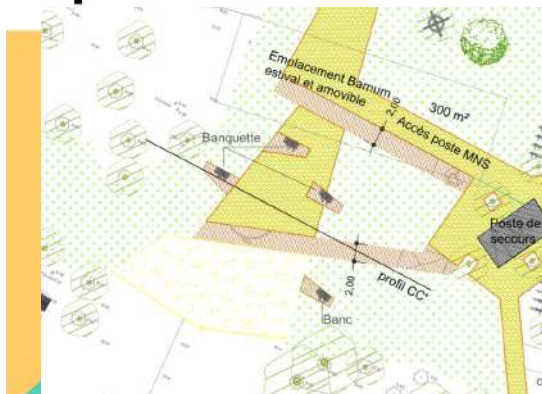
- Création d'un espace de circulation apaisée (zone de rencontre), ralentissement avec potelets amovibles (3,50 m)
- Abattage d'une partie des peupliers et replantation de chênes lièges
- 46 appuis vélos
- Intégration des toilettes publiques et de l'espace conteneurs avec un bardage bois
- Préservation d'un espace pour le barnum estival et amovible de 300 m²
- Allée évasée en grave stabilisée avec inclusion de plateformes asymétriques en bois, avec assises
- Tables de pique-nique
- Accès PMR à la plage avec tapis bois
- Mobilier d'agrément : tables de pique-nique, chaises longues, plateforme en bois (2m x 2m) avec pupitres de signalétique pédagogique

3 . ACTION 2 // CRÉER UN ESPACE DE RENCONTRE, VALORISER LA FENÊTRE LACUSTRE

10



profil CC'



4 . ACTION 3 // AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE BOISÉE ET DE PORT BERTRAND

11



- Création d'un ponton « promenade » de 33,80 m de long et 2,80 m de large
- Ponton privé à la charge du loueur de bateau
- Mobilier : « salon de jardins » du lac (divans et table basse), chaises longues
- Abattage des arbres malades ou dangereux (autorisés en EBC)
- Prolongement de l'allée en enrobé (5 m de large)
- Prolongement de l'allée en enrobé pour la desserte des habitations

BERTRAND



- busage béton
- 2 chaises longues
- Passerelles à requalifier

5 . ACTION 3 // AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE BOISÉE ET DE PORT BERTRAND

13



- Création d'un jetée permettant d'accueillir 30 barques et de créer un « ponton halte nautique »
- Création d'une rampe de mise à l'eau
- Génie végétal et tunage pour la stabilisation des berges

5 . ACTION 3 // AMÉNAGEMENT DE LA PRAIRIE BOISÉE ET DE PORT BERTRAND

14

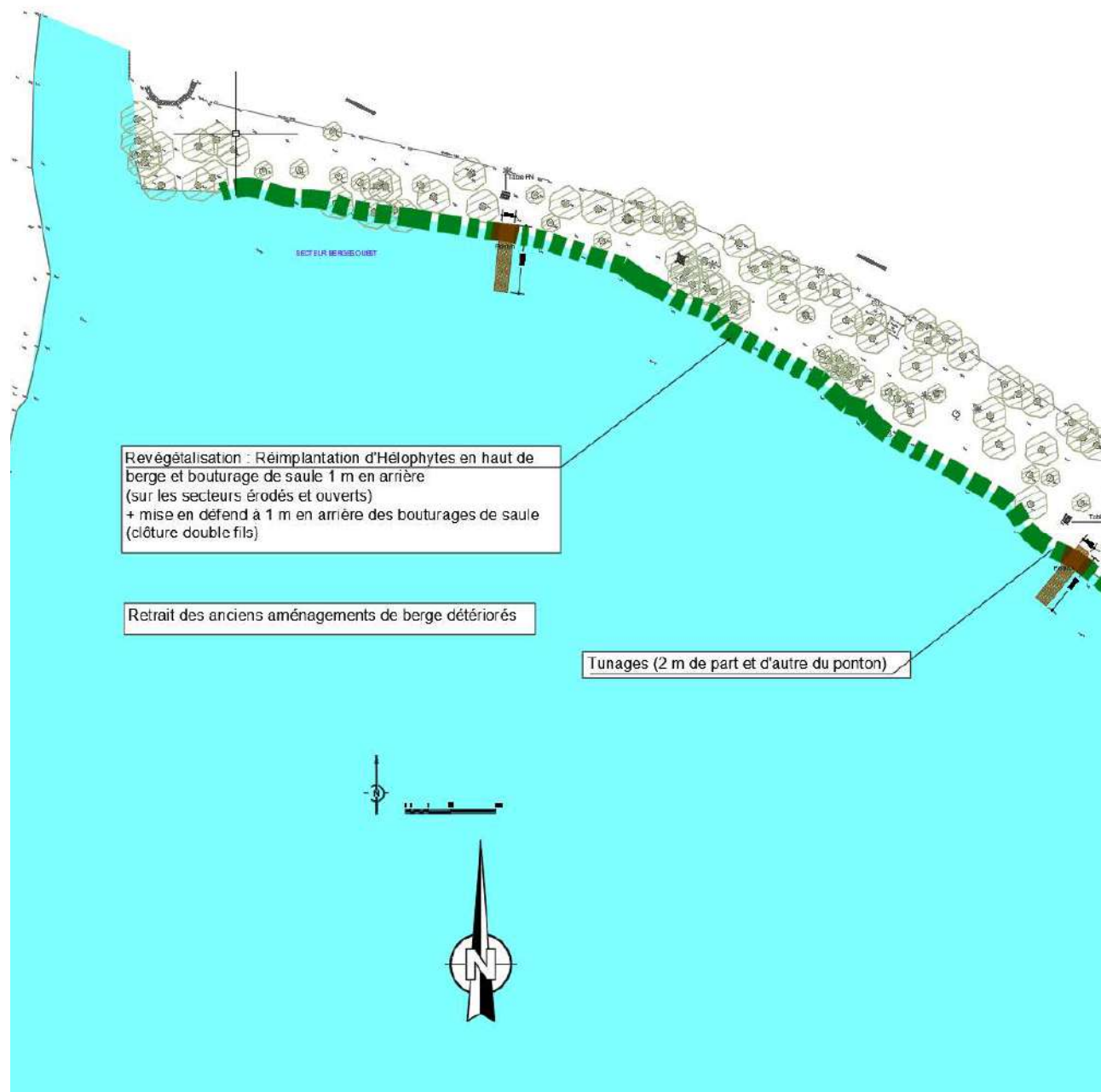


- Démolition de la rampe de mise à l'eau
- Requalification des 2 passerelles
- Espace préservé en zone de quiétude
- Renaturation du parking

5 . ACTION 4 // BERGES DE L'ÉTANG CÔTÉ OUEST

15

- Tunage, génie végétal ou simple replantation pour la stabilisation des berges
- 2 pontons promenade sur les fenêtre de vue existantes '3 m x 15 m)



Revêtements

	Voirie : enrobé création
	Voirie : réfection enrobé
	Piste cyclable : grave ciment
	Trottoir : béton balayé (action1)
	Trottoir : gawe stabilisée (actions 2)
	Îlot : Résine en option
	Platelage bois
	Sable
	Terre-pierre engazonné
	Bordures bois 6cm
	Bordures séparatrice voirie en pierre reconstituée
	Bordure A1
	Bordure CR1/CR3
	Bordure quai Bus

Plantations

	Arbre tige à planter
	Tapissantes/couvre-sol
	Engazonnement label "végétal loca
	Arbre à abattre
	Arbre existant conservé

Génie végétal

	Tunages
	Génie végétal des berges
	Simple replantation

Mobilier

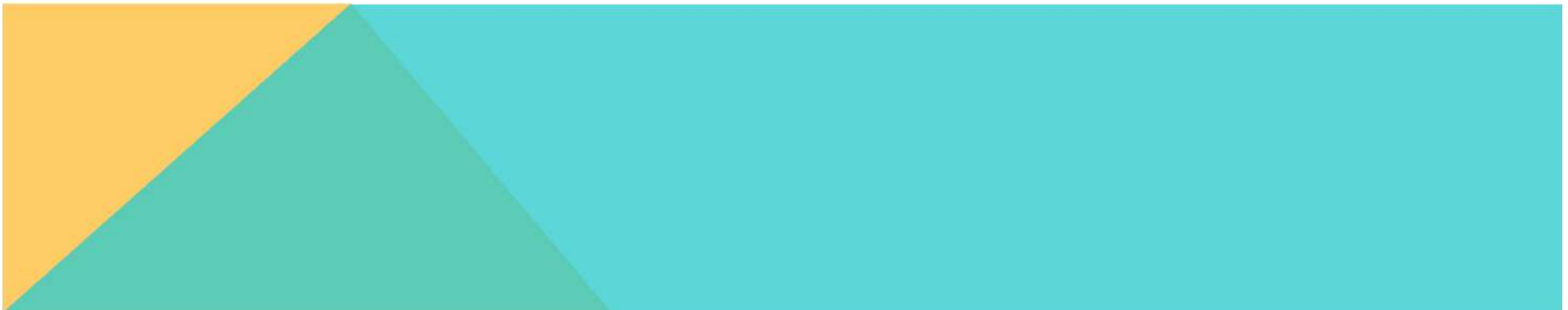
	Banc + banquette + divan + table basse + chaise longue
	Table de pique-nique
	Appui-vélo
	Barrière coulissante
	Portique gabarit de passage
	Barrière garde-corps (ruisseau)
	Poteaux bois
	Poteaux bois amovibles
	Pieux bois d'amarrage d'embarcations
	Traverses bois couchées
	Panneaux pédagogiques et directionnels

Divers

	Accès riverains
---	------------------------

Mission de définition d'un mobilier sur mesure en cours, en concertation avec la Paysagiste Conseil de l'Etat, la DREAL, l'UDAP et la DDTM.

Pour les ouvrages bois (passerelles, pontons) : travail sur un "vocabulaire" identique : bardage, système flottant ou ancré, absence de garde-corps.... , en concertation avec la Paysagiste Conseil de l'Etat, la DREAL, l'UDAP et la DDTM.



7 . MOBILIER // signalétique

18



La signalétique se voudra pédagogique et ludique, intégrée au site :

Les **PUPITRES PEDAGOGIQUES (1)** sont disposés sur les plateformes en deck bois surélevées face au lac, sur des emplacements où les usagers viennent contempler le lac et le découvrir.

La **SIGNALÉTIQUE PLAN PLAGE** se compose d'un panneau triptyque (2), d'une vitrine d'affichage (3) et de 2 panonceaux (4). Elles réunit les informations sécuritaires et réglementaires de l'usage des plages. Elle sera implantée à proximité du poste MNS pour informer les usagers dès leur arrivée sur la plage.

8 . PRINCIPES PAYSAGERS // PALETTE DE MATERIAUX

19



Des matériaux sobres et durables sont mis en place sur ce site préservé et aménagé dans un espace naturel :

- Les **PARKINGS, ARRÊTS DE BUS ET VOIRIES** sont réalisés en enrobé : certaines portions seront resurfacées alors que d'autres seront recréées
- La **PISTE CYCLABLE** est en grave ciment (matériau utilisé sur le site d'Arjuzanx) ou en béton bas carbone (option)
- Le **CHEMINEMENT PIÉTON DU PARKING** est en béton balayé (base) ou béton bas carbone (option)
- Le **CHEMINEMENT PIÉTON DU POSTE MNS ET LE PARVIS D'ACCUEIL** sont en grave stabilisée à liant pouzzolanique
- Des **CHEMINEMENTS EN PLATELAGE BOIS** relient le camping et le parvis et accueillent des mobiliers de repos
- Des **PONTONS EN BOIS** s'avanceront sur l'eau
- Des **BORDURETTES EN ROBINIER** de 6 cm de largeur encadrent les surfaces en grave calcaire stabilisée
- Un **TAPIS DEROULANT** en bois permet de rendre la plage accessible aux PMR depuis le poste MNS.

8 . PRINCIPES PAYSAGERS // PALETTE VÉGÉTALE

20



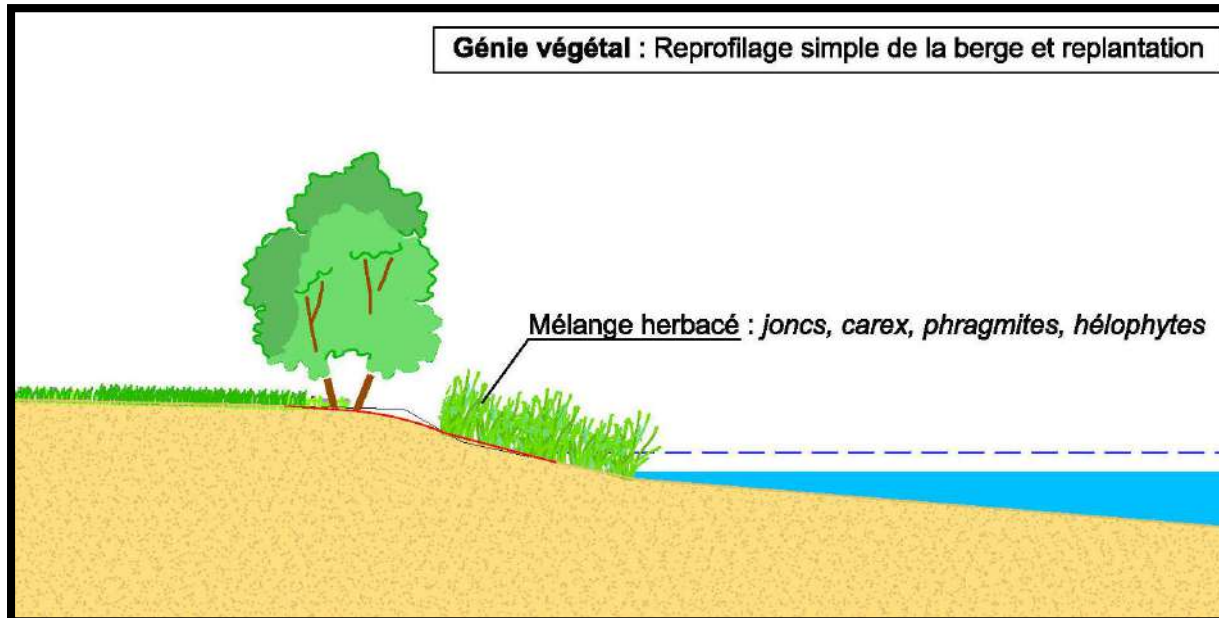
Reprenant les essences proposées dans l'études ainsi que dans le guide « Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine » ainsi que les mélanges grainiers avec le label « Végétal Local » :

- Plantation d'**arbres tiges** : chêne pédonculé (1) chêne liège (2), arbousier (3)
- Plantation de **vivaces tapissantes et d'arbustes au niveau des îlots** type : Cistus salvifolius (ciste à feuille de sauge) (4), Achillea millefolium (Achillée millefeuille) (5) , Genista pilosa (genêt poilu) (6), Festuca rubra (fétuque rouge) (7)

9. AMÉNAGEMENT DES BERGES // GÉNIE VÉGÉTAL

21

A

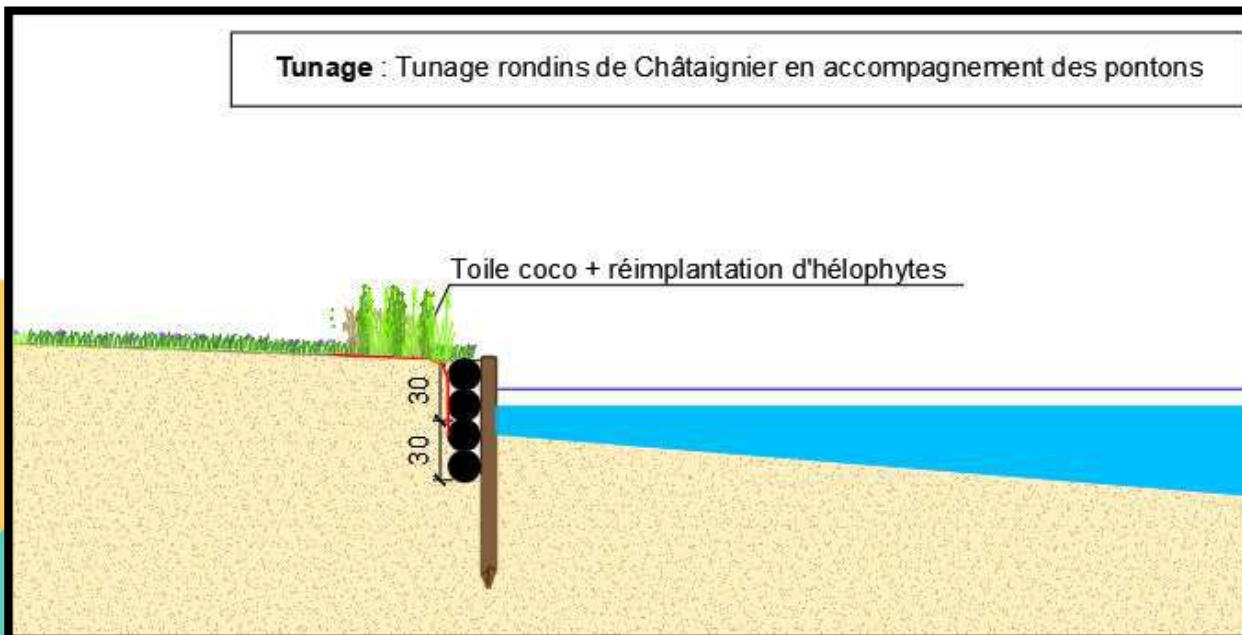


Objectifs : respecter la qualité du site et s'adapter aux usages de la partie rivulaire.

La stabilisation d'un profil de pente douce et naturelle sera réalisée par :

- **Prélèvements et replantation** d'hélophytes et arbustes prélevés in situ
- **Tunage** en rondins de Châtaignier aux abords de pontons

B





RAPPORT

Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (plan-plage lacustre)

Diagnostic écologique

Avril 2019

GEOLANDES / Commune de Vielle-Saint-Girons /
Communauté de Communes Côte Landes Nature



Géolandes




sce
Aménagement
& environnement

Sommaire

Milieux naturels	5
1. Aspect méthodologique.....	6
1.1. Principales étapes de la démarche	6
1.2. Outils de connaissance et d'évaluation des milieux naturels	7
2. Contexte de l'étude	9
2.1. Localisation de l'aire d'étude.....	9
2.2. Aménagements prévus	11
3. Contexte naturel	12
3.1. Contexte général	12
3.1.1. Contexte biogéographique	12
3.1.2. Contexte géologique.....	13
3.1.3. Les entités paysagères et occupation du sol	14
3.2. Inventaires et protection du patrimoine naturel	15
3.2.1. Inventaires scientifiques	15
3.2.2. Protections réglementaires.....	17
4. Flore et habitats naturels rencontrés sur le site d'étude	20
4.1. Les habitats présents.....	20
4.1.1. Physionomie	20
4.1.2. Carte de Végétation.....	22
4.1.3. Flore protégée	25
4.1.4. Espèces Exotiques Envahissantes	25
4.2. Situation vis-à-vis des zones humides	27
4.2.1. Définitions	27
4.2.2. Zones humides sur le secteur d'étude	27
4.3. Situation de Port Bertrand	29
5. Eléments faunistiques observés	35
5.1. Avifaune	35
5.2. Amphibien et reptiles	37
5.3. Invertébrés	40
5.4. Mammifères	41



6. Conclusion sur l'intérêt écologique de la zone	44
7. Annexe.....	46

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site (Source : Fond IGN Portail)	9
Figure 2 : Aire d'étude (Source : Fond IGN Portail)	10
Figure 3 : Extrait de la carte de végétation de France de Mont-de-Marsan (Source : CNRS à 1/200 000).....	12
Figure 4 : Carte géologique (Source : BRGM - http://infoterre.brgm.fr)	13
Figure 5 : Occupation du sol sur l'aire d'étude (Source : Corine Land cover 2012 Géoportail) .	14
Figure 6 : Cartographie des zones d'inventaires scientifiques aux abords de l'aire d'étude	15
Figure 7 : Situation de l'aire d'étude (périmètre rouge) par rapport aux ZNIEFF de type 1 (vert foncé) et de type 2 (vert clair)	16
Figure 8 : Cartographie des zones NATURA 2000 aux abords de l'aire d'étude	17
Figure 9 : Situation de l'aire d'étude (périmètre rouge) par rapport à la réserve naturelle du Courant d'Huchet (trame grise)	19
Figure 10 : Romulée bulbocode aux abords du camping « le Col Vert »	25
Figure 11 : Myriophyllum aquaticum (haut gauche) ; Ludwigia sp (haut droite) ; Lagarosiphon major (bas)	Erreur ! Signet non défini.
Figure 12 : Eléments de diagnostic du 09 avril 2019 (flore).....	30
Figure 13 : Aspect des darses et de leurs berges	31
Figure 14 : Chemins existants en bordure des darses.....	33
Figure 15 : Podarcis muralis	37
Figure 16 : Eléments de diagnostic du 09 avril 2019 (faune).....	38
Figure 17 : Trachémyde à tempes rouges et Cistude d'Europe (points jaunes bien vus sur les pattes et la tête)	39
Figure 18 : Habitats préférentiels du Vison d'Europe	41
Figure 19 : Arbre à cavité favorable aux chiroptères ; lézards des murailles retrouvé à l'intérieur	43

Figure 20 : Cartographie des enjeux écologiques analysés sur le secteur d'étude 45

Table des tableaux

Tableau 1 : périodes recommandées pour des inventaires naturalistes et périodes de passage de SCE (cadre rouge)	5
Tableau 2 : Périodes de visite	6
Tableau 3 : Liste des espèces typiques des zones humides rencontrées aux abords de l'étang	28
Tableau 4 : Listes des oiseaux présents sur le site.....	35
Tableau 5 : Papillons rencontrés	40
Tableau 6 : Liste des espèces floristiques rencontrées sur le site.....	46



Milieux naturels

Ce document présente les principaux éléments recueillis sur le site lors de 2 visites, le 30 octobre 2018 puis le 9 avril 2019.

Il ne constitue donc pas un inventaire naturaliste complet mais donne néanmoins une évaluation pertinente des enjeux écologiques du site.

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
HABITATS NATURELS													
FLORE	Vernale												
	Estivale et tardive												
INSECTES	Vernaux												
	Estivaux												
	Automnaux												
POISSONS	Sédentaires												
	Migrateurs												
AMPHIBIENS													
REPTILES													
OISEAUX	Reproduction												
	Migration												
	Hivernage												
MAMMIFÈRES	Terrestres												
	Aquatiques												
	Marins												
	Chiroptères												

Tableau 1 : périodes recommandées pour des inventaires naturalistes et périodes de passage de SCE (cadre rouge)

1. Aspect méthodologique

1.1. Principales étapes de la démarche

Les principales étapes de la mission sont les suivantes :

- ▶ Collecter des données préalables concernant les milieux naturels (ZNIEFF, site Natura 2000, atlas...)
- ▶ Réaliser sur la base d'une prospection de terrain sur une visite ponctuelle, un inventaire des habitats naturels et des espèces caractéristiques-dominantes présentes ; on relève en particulier les habitats naturels d'intérêt ; des relevés phytosociologiques ont été réalisés ; évaluation du caractère humide des parcelles sur la base de la végétation ;
- ▶ Relever les éléments faunistiques selon des protocoles adaptés : observation directe d'individus, mais également indices de présence, cris (avifaune), recherches de jour ;
- ▶ Recenser et localiser les espèces remarquables et/ou protégées ; on s'appuie également sur la proximité de sites proches connus et des potentialités de présence en fonction des habitats rencontrés.
- ▶ La définition des enjeux s'appuie notamment sur les documents listés dans le chapitre suivant.

Par ailleurs, les études antérieures ayant concerné le secteur ont également été consultées :

- ▶ « Analyse du patrimoine naturel des abords de l'Etang de Léon sur la commune de Vielle-Saint-Girons » – CD40 Direction de l'Environnement Cellule Espaces Naturels Sensibles – Septembre 2010 ;
- ▶ « Préconisation de gestion sur les berges de l'Etang de Léon à Vielle-Saint-Girons des stations de Romulée bulbocode » – CD40 Direction de l'Environnement Service Espaces Naturels Sensibles – Avril 2011.

Tableau 2 : Périodes de visite

Dates de passage	Conditions d'observation
30/10/2018	Bonnes
09/11//2019	Bonnes



1.2. Outils de connaissance et d'évaluation des milieux naturels

ELEMENTS BIOLOGIQUES CONSIDERES	NIVEAU EUROPEEN	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT ET REGION)
Flore et Habitats naturels	Bensettiti F., Gaudillat V., 2004. "Cahiers d'habitats " Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. MED/MAP/MNHN. Éditions « La Documentation Française », Paris.	Bissardon M., Guibal L., Rameau J.C. (coord.), 1997. <i>CORINE biotopes</i> . ENGREF, Nancy Louvel J., Gaudillat V. & Poncet L., 2013. <i>EUNIS, European Nature Information System, Système d'information européen sur la nature. Classification des habitats. Traduction française</i> . Habitats terrestres et d'eau douce. MNHN-DIREV-SPN, MEDDE, Paris, 289 p. PRODROME des végétations de France	Fiches ZNIEFF locales DOCOB des zones humides du Marensin Plantes déterminantes en Aquitaine Documents techniques du CBNSA
Oiseaux	BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. <i>Birds in Europe: population estimates, trends and conservation status</i> . Cambridge, UK: BirdLife International (Conservation Series No. 12)	Rocamora G. & Yeatman-Berthelot D., 1999, <i>Oiseaux menacés et à surveiller en France. Liste rouge et recherche de priorités. Populations, tendances, menaces. Conservation</i> . Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des oiseaux. Paris. 560 p. UICN France, MNHN, LPO, SEO & ONCFS (2008). <i>La Liste rouge des espèces menacées en France</i> - Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine. Dossier électronique (http://www.uicn.fr/Liste-rouge-oiseaux-nicheurs.htm). Jiguet F., 2011. Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2009. Disponible sur http://vigienature.mnhn.fr/page/le-suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc .	Liste des espèces déterminantes en Aquitaine Atlas en ligne (Faune Aquitaine)
Mammifères	Temple H.J. & TERRY A (compilers), 2007. <i>The status and Distribution of European Mammals</i> . Luxembourg, Office for official publications of the European Communities, 48 p.	<i>Atlas des mammifères sauvages de France</i> Laurent Arthur, Michèle Lemaire. <i>Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse</i> . Biotope Editions - 2010 MONCORPS S., KIRCHNER F., GIGOT J. & MERCETON E., 2009. <i>La liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre les mammifères de France métropolitaine</i> . Dossier de presse. Comité française de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 12 p. QUERE J.-P., LE LOUARN H. 2003.- <i>Les rongeurs de France : faunistique et biologie</i> . Editions Quae	Ruys T. (coord.) 2011. <i>Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine</i> - Cistude Nature & LPO Aquitaine. Edition C. Nature, 75 p. Groupe Chiroptères Aquitaine. <i>Atlas partiel</i> (site internet : http://www.gca-asso.fr/)
Reptiles	Corbett, 1989, Liste des amphibiens et reptiles menacés-statut de rareté en Europe.	LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords), 2012.- <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France. Biotope, Mèze ; MNHN</i> . 272 p. Vacher J-P et Geniez M. (coords), 2010. – <i>Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse</i> . Biotope, Mèze (collection Prthénopé), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544 p. MONCORPS S., KIRCHNER F., TROUVILLIEZ J. & HAFNER P., 2008. <i>La liste rouge des espèces menacées en France</i> . Chapitre les reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Dossier de presse. Comité français de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 7 p.	CISTUDE NATURE (coord. Matthieu BERRONEAU) 2010.- Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.

ELEMENTS BIOLOGIQUES CONSIDERES	NIVEAU EUROPEEN	NIVEAU NATIONAL	NIVEAU LOCAL (DEPARTEMENT ET REGION)
Insectes	V.J. Kalkman, J.-P. Boudot, R. Bernard, K.-J. Conze, G. De Knijf, E. Dyatlova, S. Ferreira, M. Jović, J. Ott, E. Riservato and G. Sahlen. 2010. European Red List of Dragonflies. Luxembourg: Publications Office of the European Union.	GRAND D. & BOUDOT J.P. (2007) - <i>Les Libellules de France, Belgique et Luxembourg</i>. Edition Biotope, collection Parthenope. 480 p. DOMMANGET J.-L., PRIOUL B., GAJDOS A., BOUDOT J.-P., 2008. <i>Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire</i>. Société française d'odonatologie (Sfonat). Rapport non publié, 47 pp. MAURIN, H. & KEITH, P. Ed. 1994. <i>Inventaire de la faune menacée en France</i>. MNHN / WWF / Nathan, Paris. 176 pp. LAFRANCHIS T. 2000.- <i>Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles</i>. Biotope. Collection Parthenope. 448 p. CANTON DE VAUX (2008). Grand Capricorne <i>Cerambyx cerdo</i>. Fiche action n°15. Service des forêts, de la faune et de la nature du Canton de Vaux LECLERE M. (2012). Programme Papillons menacés des zones humides en Aquitaine. Fiches de présentation des cinq espèces concernées par le programme régional 2010-2013. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine, 1- p. LHONORE J. (1998). Biologie, écologie et répartition de quatre espèces de Lépidoptères Rhopalocères protégés (Lycaenidae, Satyridae) dans l'Ouest de la France. Rapport d'études de l'OPIE, vol. 2. MERLET F., HOUARD X. & DUPONT P. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Office pour les insectes et leur environnement & Service du patrimoine naturel du Muséum National d'Histoire Naturelle. Paris. 7 pages.	Odonates et coléoptères saproxylophages déterminants en Aquitaine BAILLEUX G., COUANON V., GOURVIL P.-Y., SOULET D., 2017. Pré-atlas des odonates d'Aquitaine – Synthèse des connaissances 1972 – 2014. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine. Avril 2017. 117 p. Gourvil P.-Y., Soulet D., Couanon V., Sannier M., Drouet E., Simpson D., Van Halder I., 2016. Pré-Atlas des rhopalocères et zygènes d'Aquitaine. Synthèse des connaissances 1995 – 2015. CEN Aquitaine, LPO Aquitaine, Novembre 2016. 217p. LECLERE M. (2012). Programme Papillons menacés des zones humides en Aquitaine. Fiches de présentation des cinq espèces concernées par le programme régional 2010-2013. Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine
Amphibiens	Temple, H.J. and Cox, N.A. 2009. European Red List of Amphibians. Luxembourg: Office for Official Publications of the European Communities	LESCURE J. & MASSARY de J.-C. (coords), 2012.- <i>Atlas des reptiles et amphibiens de France. Biotope, Mèze ; MNHN. 272 p.</i> ACEMAV coll., DUGUET R. & MELKI F. ed. (2003) - <i>Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg</i>. Collection Parthenope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p. MONCORPS S., KIRCHNER F., TROUVILLIEZ J. & HAFFNER P., 2008. <i>La liste rouge des espèces menacées en France</i>. Chapitre les reptiles et amphibiens de France métropolitaine. Dossier de presse. Comité française de l'IUCN, Muséum National d'Histoire Naturelle, 7 p ROGEON G. & SORDELLO R. (2012). Synthèse bibliographique sur les traits de vie du Triton marbré (<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)) relatifs à ses déplacements et à ses besoins de continuités écologiques. Service du patrimoine naturel du Muséum national d'Histoire naturelle. Paris. 8 pages.	CISTUDE NATURE (coord. Matthieu BERRONEAU) 2010.- Guide des amphibiens et reptiles d'Aquitaine. Association Cistude Nature. 180 p.



2. Contexte de l'étude

2.1. Localisation de l'aire d'étude

Le secteur d'étude se situe à l'extrême Nord de l'étang de Léon, au Sud de la commune Vielle-Saint-Girons.

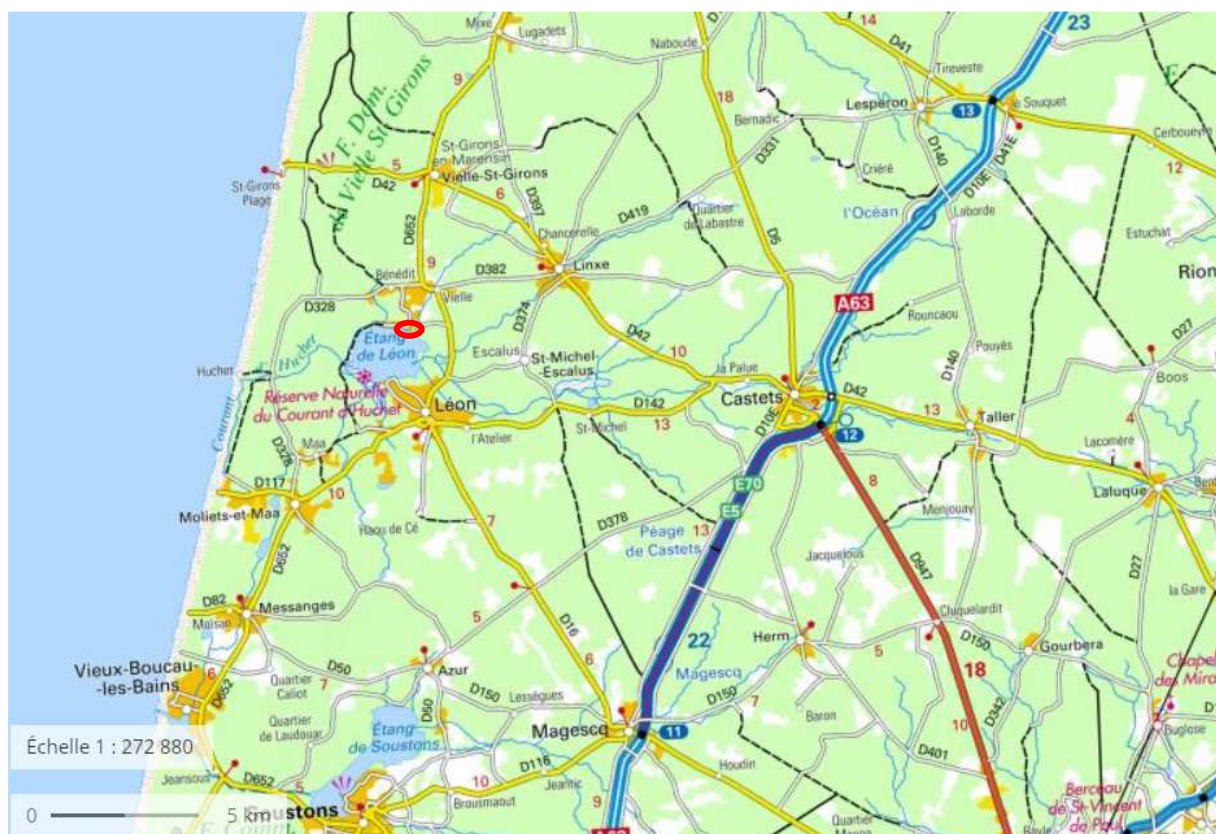


Figure 1 : Localisation du site (Source : Fond IGN Portail)

L'aire d'étude investiguée par les écologues figure en page suivante.



Figure 2 : Aire d'étude (Source : Fond IGN Portail)



Les rives de l'étang au droit de la plage surveillée



Géolandes



2.2. Aménagements prévus



3. Contexte naturel

3.1. Contexte général

3.1.1. Contexte biogéographique

Vielle-Saint-Girons est une commune située dans les Landes. Le secteur d'étude se situe dans la zone landaise, marquée par les étages du chêne liège et du Pin maritime surtout, largement planté. Dans les zones plus fraîches, on rencontre le Chêne pédonculé.

Le Chêne liège ne forme pas de bois purs. Il se rencontre soit dans les pinèdes sur Sable des Landes, soit en lisières bien ensoleillées. La lande à Ajonc d'Europe, Callune, Bruyère cendrée constitue le sous-bois habituel.

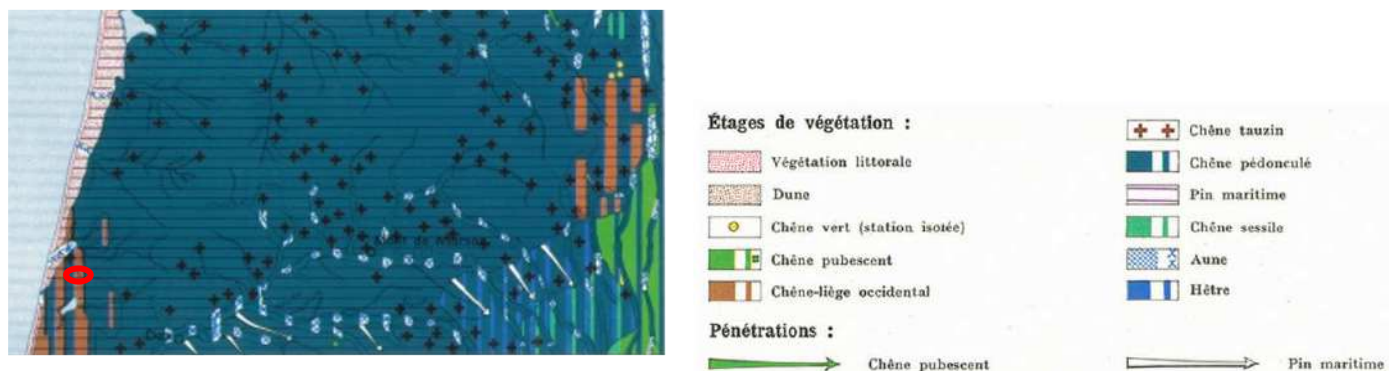


Figure 3 : Extrait de la carte de végétation de France de Mont-de-Marsan (Source : CNRS à 1/200 000)



3.1.2. Contexte géologique

Le secteur d'étude est situé aux abords d'un réseau hydrographique rejoint par des formations fluviales (Fz) formées notamment d'alluvions récentes comme des sables, limons ou graviers.

Un peu à l'Est on retrouve des formations fluvio-éoliennes datant du Pleistocène et constituées de sables fins blanchâtres et fluviaux (NF1) aussi appelés « formation de Castet » et des formations constituées de sables des Landes (NF2/NF1). A l'Est du site, on retrouve des édifices dunaires barkhanoïdes, interdunaires et paraboliques de diverses formations qui sont les dunes protohistoriques (Dya), historiques (Dyb) et actuelles (Dz)

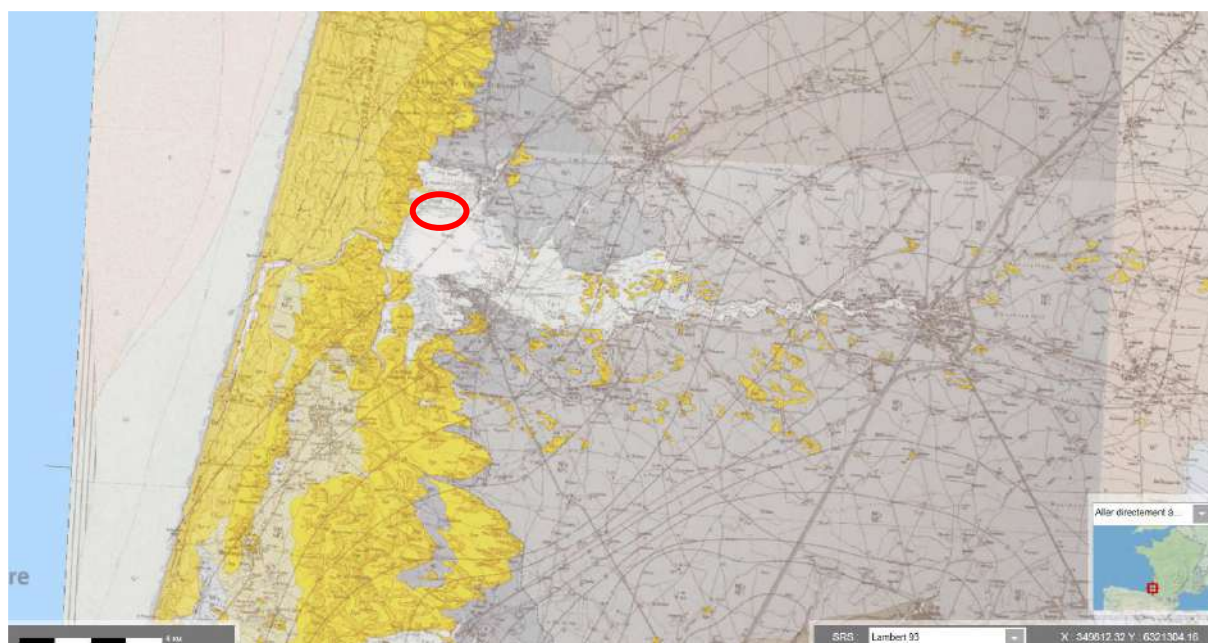


Figure 4 : Carte géologique (Source : BRGM - <http://infoterre.brgm.fr>)

3.1.3. Les entités paysagères et occupation du sol

Le secteur d'étude se situe à l'interface d'une zone urbanisée et d'un plan d'eau (Etang de Léon ; zones humide), au niveau d'un espace de loisirs.

Il se situe également à proximité de milieux naturels et semi-naturels (boisements, landes, broussailles, etc.).



Figure 5 : Occupation du sol sur l'aire d'étude (Source : Corine Land cover 2012 Géoportail)



3.2. Inventaires et protection du patrimoine naturel

3.2.1. Inventaires scientifiques

3.2.1.1. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)** est un inventaire national du patrimoine naturel ; Il est établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère en charge de l'écologie et du développement durable et constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Les ZNIEFF, qu'elles soient de type 1 (zones les plus remarquables) ou de type 2 (grands ensembles naturels intéressants), ont pour objectif le recensement et l'inventaire aussi exhaustif que possible des espaces naturels dont l'intérêt repose, soit sur l'équilibre et la richesse de l'écosystème, soit sur la présence d'espèces de plantes ou d'animaux patrimoniaux rares et menacées. Cet outil de connaissance doit permettre une meilleure prévision des incidences des aménagements et des nécessités de protection de certains espaces fragiles. Elles n'ont aucun statut de protection réglementaire (pas de valeur juridique en soi) ; en revanche, les inventaires doivent être consultés lors de l'élaboration des documents et projets d'urbanisme et d'aménagement (PLU...).

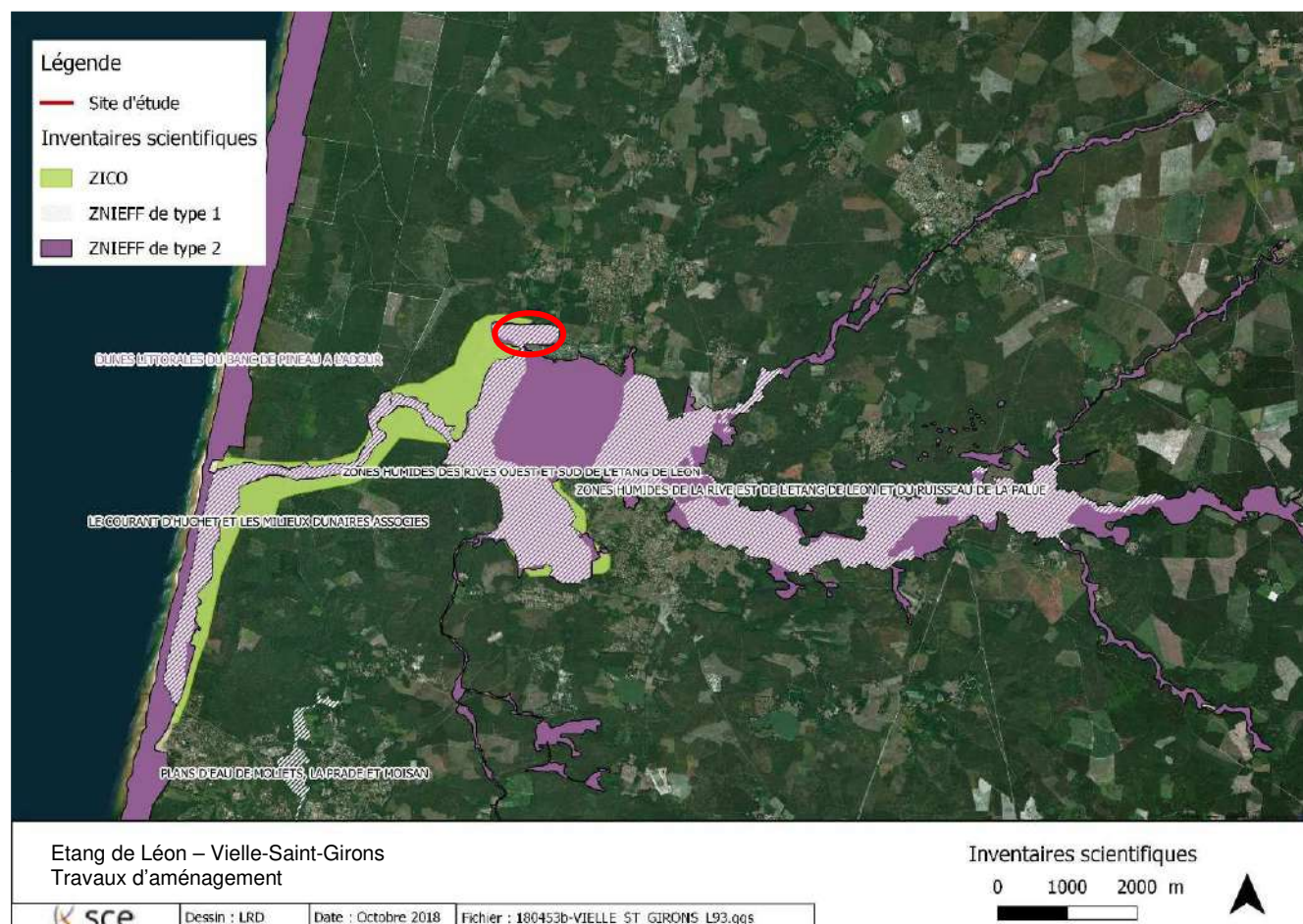


Figure 6 : Cartographie des zones d'inventaires scientifiques aux abords de l'aire d'étude

Les rives de l'Etang incluses dans le périmètre d'étude sont inscrites dans une **ZNIEFF de type 2** (720001981) « *Etang de Léon et courant d'Huchet* » répartie sur 7 communes et sur 1820,06 hectares. Les deux principaux cours d'eau qui alimentent l'étang de Léon est le ruisseau de Binaou et le ruisseau de la Palue, qui prennent leur source dans la haute Lande et se jettent dans l'océan Atlantique au travers du courant d'Huchet. Cette ZNIEFF présente quelques habitats déterminants ; des roselières, des communautés à grandes laïches, des cladiaie, des tourbières à molinie bleue, des groupements oligotrophe de potamots, etc... Cette grande variété d'habitat permet l'accueil de diverses espèces animales. L'étang et ses milieux annexes constituent notamment un site majeur pour la reproduction et l'hivernage de nombreux oiseaux. De plus, ils sont également situés sur l'un des principaux axes migratoires de France ce qui permet aux espèces d'avifaunes d'y faire une halte.

Le secteur d'étude se trouve également à proximité de la **ZNIEFF de type 2** (720002372) « Dunes et littorales du banc de Pineau à l'Adour » répartie deux départements et sur plus d'une quinzaine de communes avec une superficie de 5101,64 hectares. Cette ZNIEFF est située à l'Ouest du secteur d'étude.

Il n'est cependant pas inscrit dans une ZNIEFF de type 1 bien qu'il se trouve à côté de plusieurs d'entre elles. Celles-ci sont citées ci-dessous.

- La **ZNIEFF de type 1** (720000952) « Zones humides de la rive Est de l'étang de Léon et du ruisseau de la Palue » répartie sur 4 communes et sur 532,68 hectares, au contact Est de la zone d'étude
- La **ZNIEFF de type 1** (72000953) « Zones humides des rives ouest et sud de l'étang de Léon » répartie sur deux communes et sur 259,73 hectares, 400 m à l'Ouest et au Sud-Ouest du secteur d'étude.
- La **ZNIEFF de type 1** (72000951) « Le courant d'Huchet et les milieux dunaires associés », répartie sur 3 communes et sur 160,2 hectares et située 2 km au sud-ouest du secteur d'étude.



Figure 7 : Situation de l'aire d'étude (périmètre rouge) par rapport aux ZNIEFF de type 1 (vert foncé) et de type 2 (vert clair)

3.2.1.2. Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les **Zones importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** sont des surfaces qui abritent des effectifs significatifs d'oiseaux, qu'il s'agisse d'espèces de passage en halte migratoire, d'hivernants ou de nicheurs. Il s'agit d'une base de données scientifique, créée par la Directive « Oiseaux » et gérée en France par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Ainsi, en termes d'aménagement du territoire, leur rôle est avant tout de contribuer à la définition des sites Natura 2000.

La zone d'étude se situe en dehors des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux.

A noter toutefois la présence de la ZICO (Zone AN21) « Réserve naturelle du courant d'Huchet » au plus proche à, à peine, 1 km à l'Ouest de la zone d'étude (voir figure 5).

3.2.2. Protections réglementaires

3.2.2.1. Réseau NATURA 2000

Le **réseau NATURA 2000** permet de regrouper des sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale tant en termes de faunes qu'en termes de flores. Il rassemble la directive oiseaux ou « zones de protections spéciales » (ZPS) et la directive habitats, aussi appelé « zones spéciales de conservation » (ZSC).

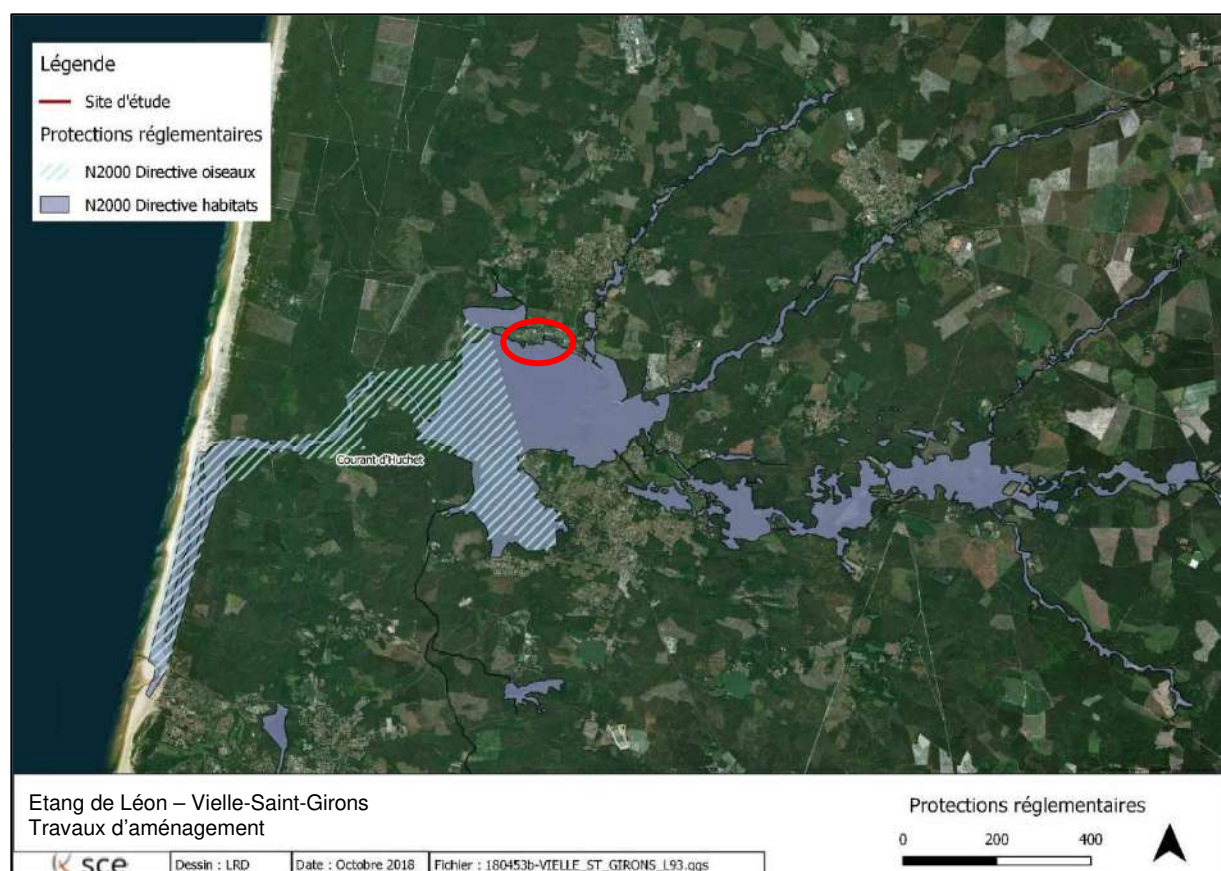


Figure 8 : Cartographie des zones NATURA 2000 aux abords de l'aire d'étude

Le secteur d'étude est inclus au sein du site NATURA 2000 lié à la Directive habitats (FR7200716) « Zones humides de l'Etang de Léon » qui s'étend sur 1598 hectares. C'est un site qui présente divers types d'habitats comme des dunes boisées, des dépressions humides, des lacs et marais, des landes sèches européennes etc... Il abrite également un petit nombre d'espèce inscrites à l'annexe II de la directive 92/43CEE ; on peut citer par exemple : *Coenagrion mercuriale*, *Lucanus cervus*, *Lutra lutra*, *Mustela lutreola*, etc.

Le secteur d'étude se situe également à proximité de quelques autres sites Natura 2000 ; notamment :

- Le site NATURA 2000 lié à la Directive habitats « Dunes modernes du littoral landais de Mimizan Plage au vieux-Boucau », au Sud-Ouest du secteur d'étude, qui s'étend sur 593 hectares.
- Le site NATURA 2000 lié à la Directive habitats (FR7200718) « Zones humides de Moliets, La Prade et Moisans » réparti sur 100 hectares et au Sud du secteur d'étude.
- Le site NATURA 2000 lié à la Directive oiseaux (FR7210031) « Courant d'Huchet » réparti sur 683 hectares et à l'Ouest du secteur d'étude.

Périmètre
d'étude

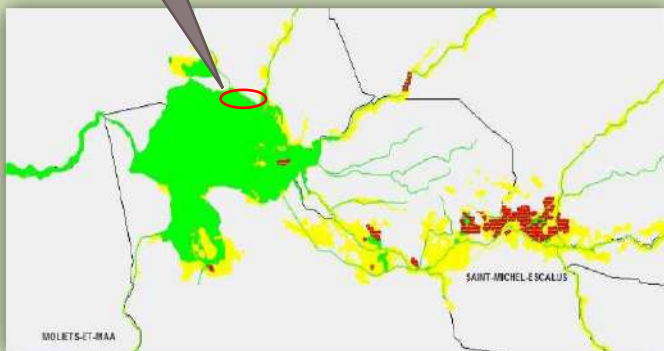
Site Natura 2000 des Zones humides de l'étang de Léon :

19 habitats d'intérêt communautaire

couvrant 800 à 900 hectares, soit plus de 50 % du périmètre d'étude

32 habitats déclinés et 4 habitats d'intérêt prioritaire

(Extrait de l'Atlas cartographique : carte ETL 9)



Sur ce zoom, on note l'attrait particulier du complexe rétro-littoral selon le trio : étang de Léon-marais périphériques et courant.

L'ensemble du linéaire hydrographique relève de la Directive Habitats également puisqu'il s'agit de cours d'eau oligotrophes à mésotrophes.

Enfin, on retiendra l'intérêt majeur du complexe tourbeux de Boumbane.

En parallèle, il importe de retenir que les « autres habitats naturels » ici en jaune répondent très souvent à la définition d'habitats d'espèce de la directive, comme cela est explicité dans les pages suivantes.

3.2.2.2. Parcs et réserves

Le secteur d'étude se situe 900 m au nord-est d'une réserve naturelle nationale : la réserve naturelle nationale (FR3600057) du « Courant d'Huchet »

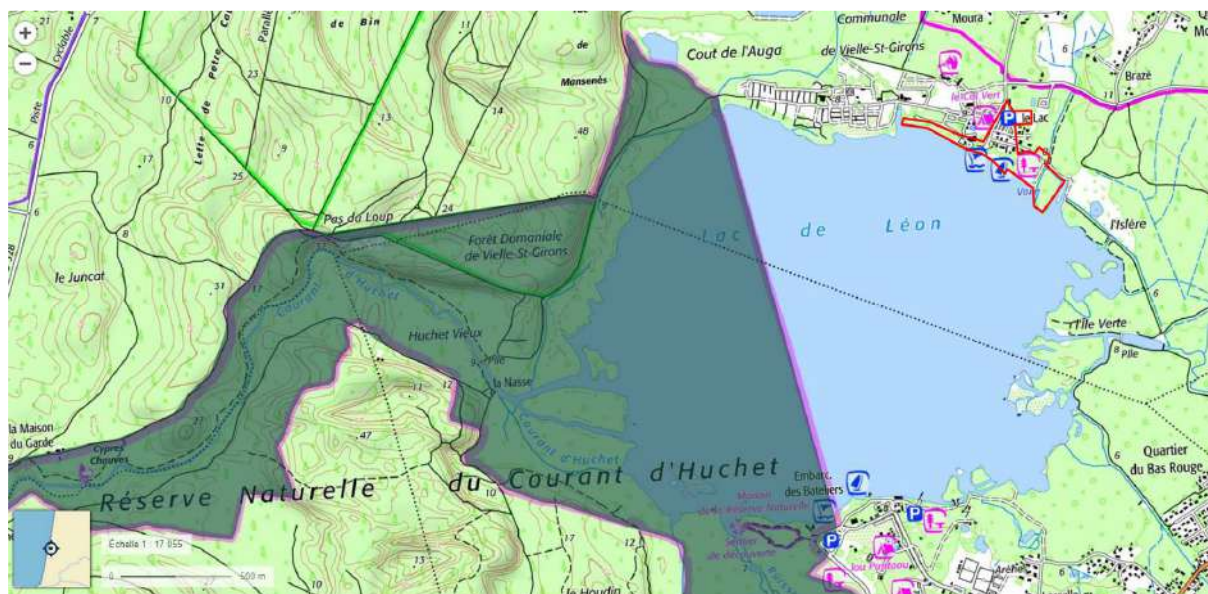


Figure 9 : Situation de l'aire d'étude (périmètre rouge) par rapport à la réserve naturelle du Courant d'Huchet (trame grise)

4. Flore et habitats naturels rencontrés sur le site d'étude

4.1. Les habitats présents

4.1.1. Physionomie

La physionomie de la zone étudiée est marquée par (voir carte pages suivantes) :

- ▶ Quelques aulnaies en bordure de rive (**Code Corine Biotope ; CB : 41.C**)
- ▶ Une large scirpaie à *Scirpus pungens* aux abords de l'étang (**CB : 53.17**)
- ▶ Quelques phragmitaies inondées (**CB : 53.111**)
- ▶ Une grande cariçaie sous un boisement d'aulne à l'Est du secteur d'étude (**CB : 43.911 - Bois d'Aulnes marécageux méso-eutrophes**)
- ▶ Des boisements de feuillus et des boisements mixtes avec absence de sous-bois et des boisements de feuillus ou mixte avec des sous-bois très peu denses.
- ▶ Un boisement d'arbres exotiques (**CB : 83.3 et 83.323**)
- ▶ Quelques fourrés bas (**CB : 31.831**)
- ▶ Une pelouse surpiétinée sur sables (**CB : 87**)
- ▶ Des zones de sables nus en recolonisation par des joncs (**CB : 14**)

Des habitations, une partie du camping (à l'ouest du site) et des parkings sont également compris dans la zone d'étude. Une partie du parking sert, en hiver, de zone de stockage de mobile-home.



Parking sous boisement de Quercus rubra



Scirpaie



Pelouse surpiétinée avec quelques arbres éparses



Touradons de Carex sous aulnaie



Boisement avec sous-bois absent

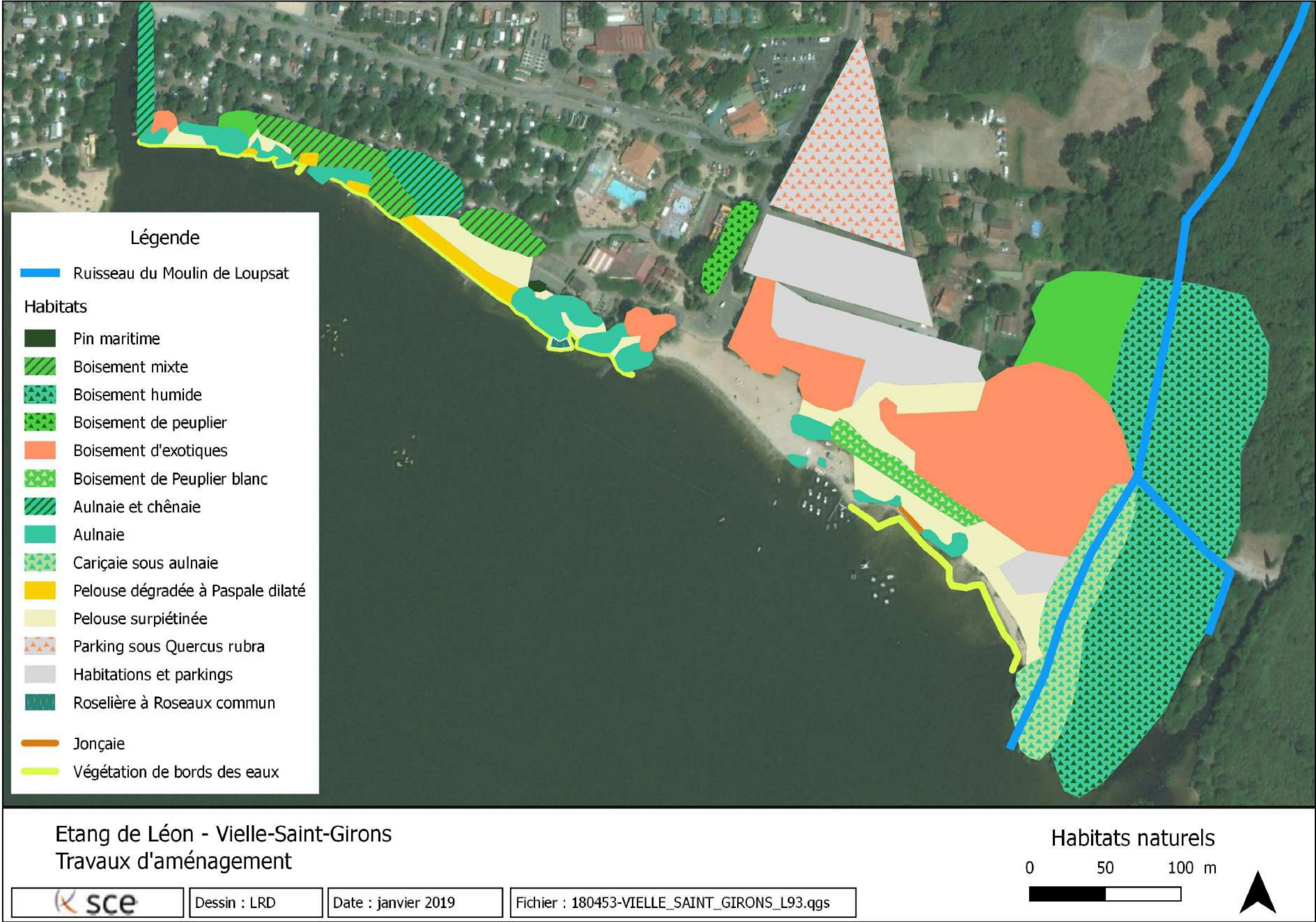


*Aulnaie (arrière-plan), pelouse abimée à *Paspalum dilatatum* (gauche), fourré bas à *Rubus* sp et jeune pousse d'*Alnus glutinosus* (centre) et scirpaie (droite).*



4.1.2. Carte de Végétation

Une cartographie des habitats naturels figure en page suivante.





GEO LANDES / VIELLE-SAINT-GIRONS / CC COTE LANDES NATURE
AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ETANG DE LEON A
VIELLE-SAINT-GIRONS (PLAN-PLAGE LACUSTRE)
DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE L'EMPRISE PROJET

4.1.3. Flore protégée

Les prospections réalisées par les Gardes Nature du Service Espaces Naturels Sensibles du département des Landes en avril 2010 et mars 2011 ont permis de recenser plusieurs stations de Romulée bulbocode (*Romulea bulbocodium*) dans le secteur d'étude :

- ▶ 3 stations à l'extérieur du camping « le Col Vert », en bordure,
- ▶ 4 stations à l'intérieur du camping.

Les 3 stations à l'extérieur du camping sont situées hors des emprises des futurs travaux.

Figure 10 : Romulée bulbocode aux abords du camping « le Col Vert »



Source : CD40 Mars 2011

Un travail de suivi de ces stations de Romulée bulbocode est actuellement en cours, mené par le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA).

4.1.4. Espèces Exotiques Envahissantes

Quelques espèces graminéennes exotiques envahissantes comme *Sporobolus indicus* ou *Paspalum dilatatum* ont été recensées sur des pelouses situées à proximité des berges de l'étang. *Ludwigia* sp, espèce amphibie invasive ainsi que *Myriophyllum aquaticum* (synonyme *Myriophyllum brasiliense*) sont, quant à elles, présentes en bordure de l'étang et dans le ruisseau situé à l'Est du site. D'autres espèces comme *Cortaderia selloana* ou de espèces de la famille des *Bambusoideae* ont, quant à elles, été observées, aux abords des installations humaines.

NOM SCIENTIFIQUE	HABITAT OPTIMAL	STATUT
<i>Cortaderia selloana</i>	mégaphorbiaies de clairières médioeuropéennes, mésohydriques à mésohygrophiles, mésoeutrophiles	PEE avérée
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	prairies hygrophiles, subtropicales	PEE potentielle
<i>Lagarosiphon major</i>	herbiers vivaces enracinés dulçaquicoles européens	PEE avérée
<i>Erigeron canadensis</i>	friches annuelles médioeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles	PEE potentielle
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	cressonnières flottantes holarctiques	PEE avérée
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	herbiers vivaces enracinés dulçaquicoles européens, des eaux profondes, eutrophiles à oligotrophiles, planitiaire à collinéen	PEE avérée
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	prairies hygrophiles, subtropicales	PEE avérée
<i>Phytolacca americana</i> L.	clairières vivaces médioeuropéennes, eutrophiles, mésohydriques, neutrophiles, pionnières	PEE potentielle
<i>Sporobolus indicus</i>	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées, surpiétinées, planitiales à montagnardes	PEE avérée

Hiérarchisation des EEE (Source : CBNSA, 2006)	
Avérées	Concernent les taxons présentant des populations plus ou moins denses, dominantes ou codominantes dans les milieux naturels ou semi-naturels et ayant un impact moyen à fort sur la composition, la structure et le fonctionnement des écosystèmes.
Potentielles	Concernent les taxons introduits de plus ou moins longue date (50 ans <) formant des populations denses dans les milieux rudéraux et anthropisés régulièrement perturbés sous l'action de l'homme (cultures, bords de voies de circulation, friches, jardins, etc.). Ces taxons peuvent être retrouvés dans le milieu naturel mais n'y forment pas de populations susceptibles d'impacter directement ces habitats. Cette liste est subdivisée en 2 catégories selon le risque d'invasion modéré (A) ou le risque d'invasion faible (B).
Emergente	Concernent les taxons introduits récemment (>50ans) présentant très localement des populations denses et ainsi présager un comportement envahissant futur ou taxon présentant un caractère envahissant dans les territoires géographiquement proches mais n'ayant pas un comportement envahissant sur la zone d'étude. Le risque d'invasion de ces taxons est fort.

Arundo donax (la canne de Provence ; non inscrite dans le tableau ci-dessus), est une autre espèce à caractère envahissant rencontrée à proximité d'installations anthropiques (entrée du camping). Bien qu'elle n'ait pas de statut en Aquitaine, cette espèce présente des risques pour d'autres régions de France notamment en méditerranéen.

Figure 11 : *Myriophyllum aquaticum* (haut gauche) ; *Ludwigia sp* (haut droite) ; *Lagarosiphon major* (bas)





4.2. Situation vis-à-vis des zones humides

4.2.1. Définitions

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. Ces espaces possèdent de fortes potentialités biologiques et présentent de nombreux avantages écologiques (protection contre les inondations, épuration des cours d'eau...).

La définition des zones humides est donnée par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement, issu de la Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et complété par la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006. La loi reconnaît qu'il est d'intérêt général de préserver et de gérer durablement les zones humides. Elles font l'objet d'une rubrique de la nomenclature « loi sur l'eau » (rubrique 3.3.1.0) qui soumet un projet à déclaration pour toute suppression de zone humide supérieure à 1 000 m² et à autorisation pour une surface supérieure ou égale à 1 hectare.

Notes :

La délimitation des secteurs humides est basée sur l'analyse de la végétation en place pour rechercher notamment la présence d'espèces hygrophiles, apprécier leur abondance et caractériser le ou les types d'habitat présents

4.2.2. Zones humides sur le secteur d'étude

La zone d'étude, à proximité du plan d'eau, est considérée comme potentiellement humide (probabilité forte à probabilité très forte) selon le site internet officiel : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>. Une végétation typique de zones humides a clairement pu être identifiées aux abords du plan d'eau.

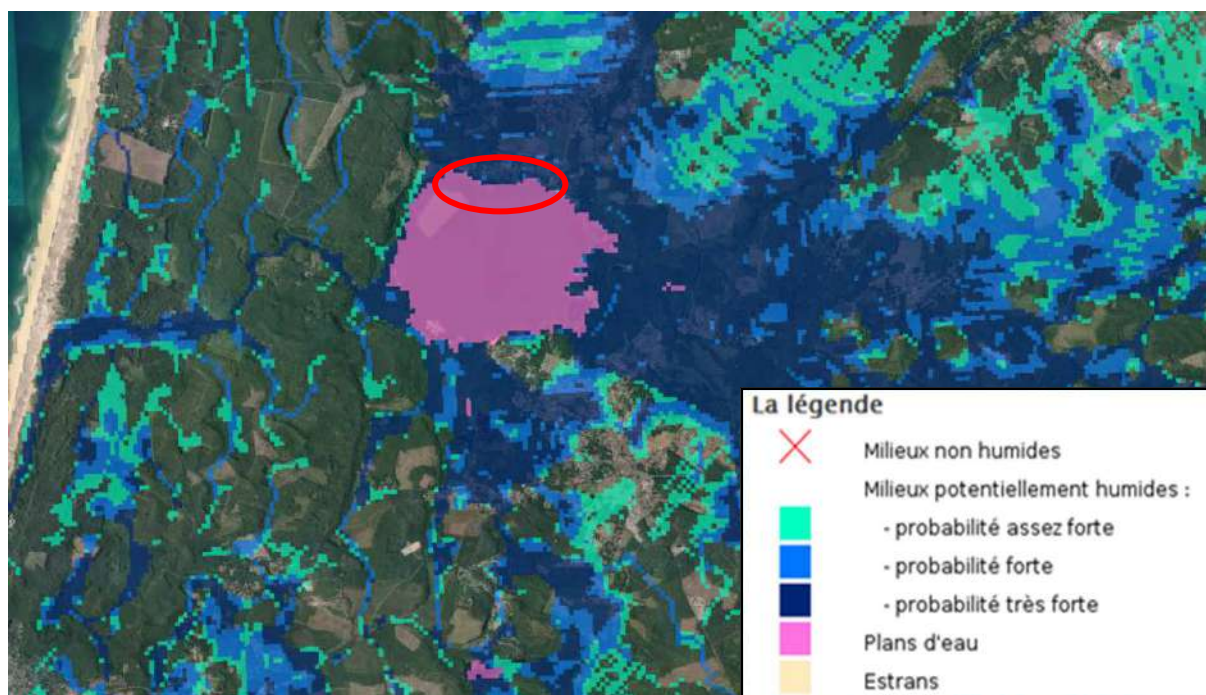


Tableau 3 : Liste des espèces typiques des zones humides rencontrées aux abords de l'étang

ESPECES	HABITAT OPTIMAL
<i>Agrostis canina</i> L.	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	prairies européennes, hygrophiles
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaetrn.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies
<i>Arundo donax</i> L.	roselières méditerranéennes
<i>Cardamine pratensis</i>	prairies hygrophiles, médioeuropéennes, psychrophiles
<i>Carex paniculata</i> L.	grandes cariçaies européennes
<i>Convolvulus sepium</i> L.	mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, eutrophiles
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	prairies hygrophiles, subtropicales
<i>Lagarosiphon major</i>	herbiers vivaces enracinés dulçaquicoles européens
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	mégaphorbiaies planitiaies-collinéennes, eutrophiles
<i>Galium palustre</i>	prairies hydrophiles, européennes
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines
<i>Iris pseudacorus</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Juncus inflexus</i> L.	prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, psychrophiles, basophiles
<i>Juncus effusus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Lycopus europaeus</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques



ESPECES	HABITAT OPTIMAL
<i>Lythrum salicaria</i> L.	mégaphorbiaies planitiales-collinéennes, mésotrophiles
<i>Ludwigia</i> sp	cressonnières flottantes holarctiques
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc., 1973	herbiers vivaces enracinés dulcaquicoles européens, des eaux profondes, eutrophiles à oligotrophiles, planitiaire à collinéen
<i>Mentha pulegium</i> L.	prairies hydrophiles, européennes, thermophiles
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines
<i>Myrica gale</i> L.	fourrés arbustifs atlantiques, hydrophiles, des sols tourbeux
<i>Osmunda regalis</i> L.	ourlets internes acidoclines médioeuropéens, planitiales-collinéens, mésohygrophiles
<i>Paspalum distichum</i> L.	prairies hygrophiles, subtropicales
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Populus alba</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles, subméditerranéens
<i>Populus nigra</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies
<i>Salix alba</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies, médioeuropéens
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles
<i>Schoenoplectus pungens</i> (Vahl) Palla	roselières submaritimes
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	grandes cariçaies tourbeuses
<i>Trapa natans</i> L.	communautés européennes de plantes aquatiques annuelles libres
<i>Typha latifolia</i> L.	roselières européennes

4.3. Situation de Port Bertrand

Port Bertrand est constitué de 2 darses aménagées avec un cheminement tout le long. Les berges sont abruptes avec des végétaux spontanés fragmentaires.

Un atterrissement est présent sur dans la darse ouest.

Le secteur subit la présence humaine : dérangement, surpiétinement, remblaiement, artificialisation de la végétation, plante invasives.

Les darses ont été plantées d'arbres exotiques (Liquidambar, Peuplier noir d'Italie, Chêne des marais). La végétation de berge est peu développée en bordure des darses.

Il y a peu d'herbiers aquatiques, on note la présence de quelques callitriches, du rubanier émergé.

En revanches, les herbiers de nénuphars sont importants à l'extrémité des darses (cf. figure ci-après).



Géolandes



GEOLANDES / VIELLE-SAINT-GIRONS / CC COTE LANDES NATURE

AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ETANG DE LEON A

VIELLE-SAINT-GIRONS (PLAN-PLAGE LACUSTRE)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE L'EMPRISE PROJET

Figure 12 : Eléments de diagnostic du 09 avril 2019 (flore)



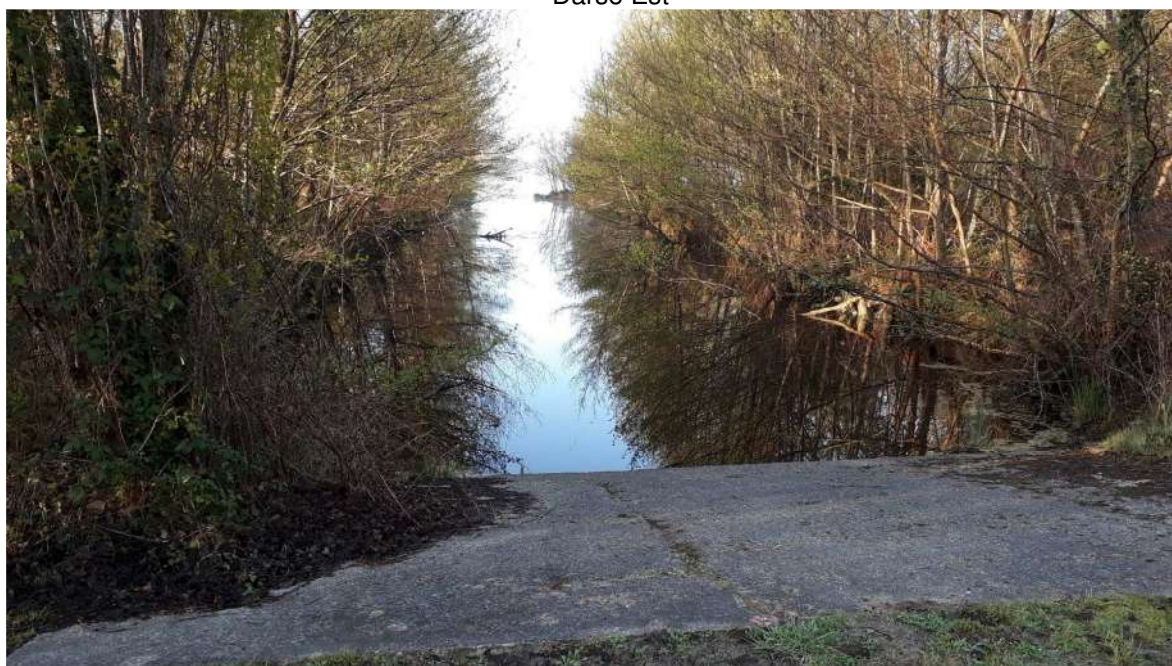
Deux pieds de Filaire (*Phillyrea latifolia*) sont présents sur la bande séparant les darses. C'est une espèce d'origine horticole, mais protégée en Aquitaine.

L'atterrissement naturel se met en place avec le Piment royal (*Myrica gale*) sur la darse ouest, et conduira à terme à une aulnaie marécageuse à osmonde royale (*Osmunda regalis*) comme on l'observe côté *ouest*. Une arrivée d'eau avec un peu de courant limite aujourd'hui le comblement côté *est* de la darse ouest.

Figure 13 : Aspect des darses et de leurs berges



Darse Est



Cale béton à l'extrémité de la darse Est



Darse ouest



Darse ouest



Figure 14 : Chemins existants en bordure des darses



Bordure ouest de la darse est



Chemin séparant les darses ouest et est



Bordure ouest darse ouest



5. Eléments faunistiques observés

5.1. Avifaune

Les visites d'octobre 2018 et d'avril 2019 ont permis de contacter près d'une quarantaine d'espèces d'oiseaux. La liste des espèces observées ou entendues sur le secteur d'étude est présentée dans le tableau ci-dessous.

- ✓ Le site accueille des espèces nicheuses courantes liées aux boisements situés aux alentours ; comme le Pinson des arbres, les Mésanges ou bien le Pic vert.
- ✓ Les habitations et les parkings sous boisements situés à proximité ainsi que le camping accueillent des espèces plutôt anthropophiles comme le Moineau domestique, la Tourterelle turque ou l'Etourneau sansonnet ainsi que de espèces de la famille des fringillidés (Chardonneret élégant, par exemple).
- ✓ Quelques espèces rencontrées sont affiliées aux milieux aquatiques de faible profondeur comme les lagunes, les marais, etc. il s'agit notamment de l'Aigrette garzette, du Chevalier guignette et du Grèbe huppé.

Tableau 4 : Listes des oiseaux présents sur le site.

Nom français	Nom scientifique	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Liste Rouge nicheurs Aquitaine	Det. nicheurs Aquitaine
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	X	X			CR	X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		X	NT			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		X		Stable		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>				Augmentation modérée (+23%)		
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		X	VU	Déclin modéré (-55%)	VU	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		X	NT		CR	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>				Déclin modéré (-4%)		
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		X		Augmentation modéré (+20%)		
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>				Déclin modéré (-12%)		
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		X		augmentation modéré (+27%)		
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>				Augmentation modéré (+22%)		
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>				Déclin modéré (-15%)		
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>				Augmentation modéré (+14%)		
Grande aigrette	<i>Ardea alba</i>	X	X	NT			
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		X				

Nom français	Nom scientifique	annexe 1 Directive Oiseaux	Protégée en France	Liste Rouge nicheurs France	STOC fr 2001-2015	Liste Rouge nicheurs Aquitaine	Det. nicheurs Aquitaine
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		X		Stable		
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>				Stable		
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		X				
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	X	X	VU	Déclin modéré (-50%)		
Merle noir	<i>Turdus merula</i>				Stable		
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		X		Déclin modéré (-19%)		
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>		X		Stable		
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		X		Stable		
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		X		Déclin modéré (-13%)	NT	
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	X		augmentation modéré (+48%)		
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		X		augmentation modéré (+9%)		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		X		déclin modéré (-6%)		
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>				Augmentation modérée (+13%)		
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		X		Augmentation modérée (+7%)		
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>		X	NT	Déclin modéré (-31%)		
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		X		Déclin modéré (-15%)		
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>		X		Augmentation modérée (+22%)		
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		X		Déclin modéré (-25%)		
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		X		Stable		
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>				Augmentation modérée (+15%)		
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		X		Stable		

Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)	An1	<i>espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)</i>
Espèce protégée en France (29/10/2009)	Art.3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)	CR	<i>En Danger Critique d'Extinction</i>
	EN	<i>En Danger</i>
	VU	<i>Vulnérable</i>
	NT	<i>Quasi-menacée</i>
STOC FR - 2001-2011		Suivi temporel des oiseaux communs (mnhn.fr/vigie-nature, 2012)

5.2. Amphibien et reptiles

- ✓ Les reptiles (toutes les espèces sont protégées au niveau national) :

Une couleuvre à collier (*Natrix*) a été signalée au sein du camping.

Un lézard des murailles (*Podarcis muralis*), très commun mais protégé niveau national, a été observé à l'entrée d'une cavité sur un arbre, bien exposé au soleil, lors de la prospection. Il est probablement omniprésent sur la zone. Des installations ou dépôt de matériel (bateau) exposés au soleil offrent des zones temporaires favorables pour certains reptiles. Le camping peut également offrir des zones de refuges pour les reptiles. Seules les marges humides semblent réellement favorables à la Cistude d'Europe (tortue aquatique indigène).



Figure 15 : *Podarcis muralis*

Sur le secteur de Port-Bertrand :

- ▶ Quelques Lézards des murailles ont été repérés au bout de la bande de terre entre les 2 darses.
- ▶ Une Rainette méridionale a été entendue, pas de ponte, ni de têtard ni observation de grenouilles vertes.
- ▶ **Une Cistude d'Europe** et trois Trachémydes à tempes rouges ont été observées. La Cistude d'Europe fréquente la darse Est au moins, et probablement les deux.



Géolandes



GEOLANDES / VIELLE-SAINT-GIRONS / CC COTE LANDES NATURE

AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ETANG DE LEON A

VIELLE-SAINT-GIRONS (PLAN-PLAGE LACUSTRE)

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE L'EMPRISE PROJET

Figure 16 : Eléments de diagnostic du 09 avril 2019 (faune)



Figure 17 : Trachémyde à tempes rouges et Cistude d'Europe (points jaunes bien vus sur les pattes et la tête)



✓ Les amphibiens (toutes les espèces sont protégées au niveau national) :

Bien que peu d'amphibiens courants aient été observés au niveau de l'aire d'étude, la zone semble toutefois très favorable à leur présence. L'étang et le cours d'eau situé à l'Est du site peuvent néanmoins constituer un site de reproduction pour ce groupe. Les sous-bois présents au bord du cours d'eau sont très favorables à la présence de grenouille agile. Deux grenouilles verte (*Pelophylax kl. esculentus*) ont été observées lors de la prospection.

A noter qu'aucun urodèle (salamandre et tritons) n'a été observé.

Nom français	Nom scientifique	Protégée en France	Liste Rouge France
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	art.5 (part.)	NT

Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	An2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	An4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (19/11/2007)	art.3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
	art.5	Sont interdit la mutilation, la détention, la naturalisation et le commerce de l'espèce (protection partielle)
Liste Rouge (UICN-MNHN-SHF, 2015)	NT	Quasi-menacée
		Espèce faisant (ou ayant fait l'objet) d'un plan national d'action en raison de son statut de conservation défavorable./ Période couverte . (EP)= nouveau plan en préparation



5.3. Invertébrés

- Rhopalocères : Seuls les papillons courants observés au sein du site ont été notés (voir tableau ci-dessous). Les potentialités de trouver des espèces intéressantes sont faibles. La date de passage, tardive, n'a pas permis de capter l'ensemble des espèces qui peuvent être potentiellement retrouvées au sein du site.

Tableau 5 : Papillons rencontrés

Nom vernaculaire	Nom latin
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>
Soufre	<i>Colias hyale</i>
Souci	<i>Colias crocea</i>

- Odonate : Odonate : Très peu d'odonates ont été rencontrés lors de la prospection, en octobre. Les différents points d'eau (cours d'eau, abords de l'étang) peuvent servir de zones de pontes pour de nombreuses espèces d'odonates.

- Orthoptère : Très peu d'orthoptères ont été rencontrés lors de la prospection, en octobre



5.4. Mammifères

Les lapins de garenne (*Oryctogalus cuniculus*) sont très présents sur le site d'étude. De même, une taupe (*Talpa europaea*) morte a été trouvée au bord d'une berge.

Les berges de l'étang sont très favorables à la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), les végétations très humides à l'est sont reconnues d'intérêt majeur pour le Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) dans le DOCOB.

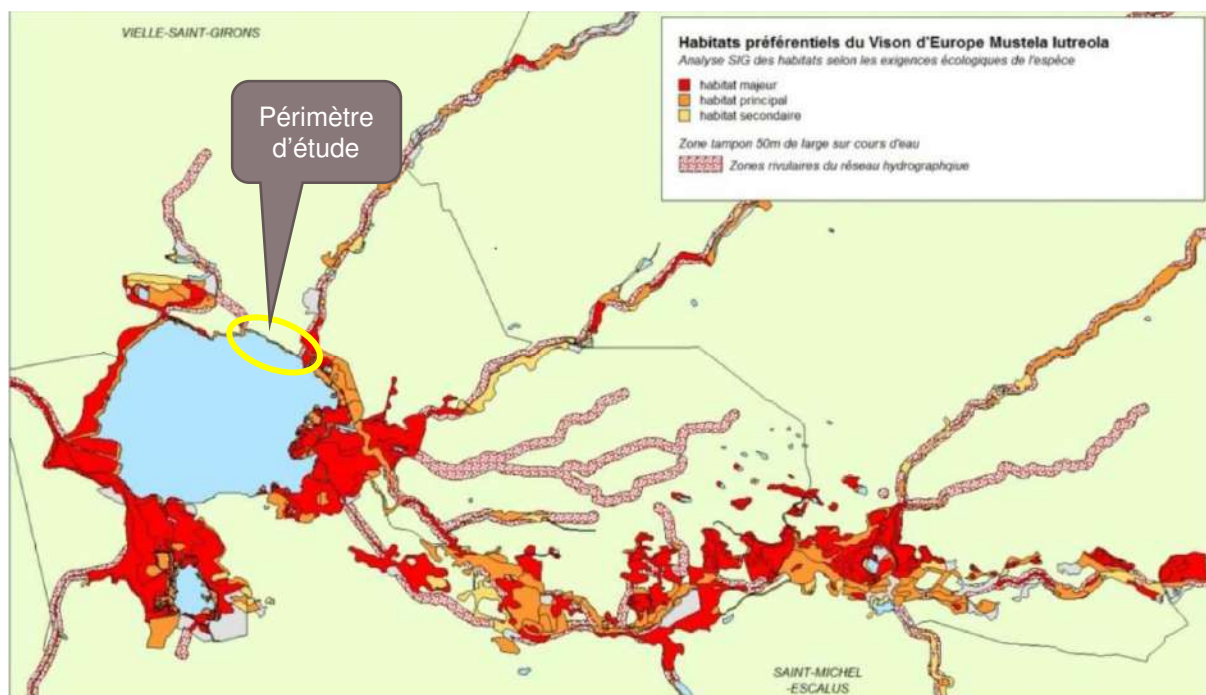


Figure 18 : Habitats préférés du Vison d'Europe



Loutre d'Europe

Au niveau de Port Bertrand :

- ▶ Deux épreintes de loutre trouvées ont été trouvées au sud de la darse Est. L'animal fréquente potentiellement toute la zone et peu remonter le réseau. Le Vison d'Europe peut être considéré comme potentiellement présent.
- ▶ Le ragondin est présent en abondance.
- ▶ Les berges des darses sont trop abruptes et trop peu végétalisées pour pouvoir accueillir le Campagnol amphibie : habitat peu/pas favorable.

En ce qui concerne les chauves-souris, certains arbres possèdent des cavités qui semblent favorables à l'installation de ces espèces. Certains arbres présents dans le camping sont également susceptibles de posséder quelques gîtes pour les chauves-souris. Les lisières des boisements, aux abords de la rive, peuvent, quant à elles, être potentiellement utilisées comme zones de chasse.



Figure 19 : Arbre à cavité favorable aux chiroptères ; lézards des murailles retrouvé à l'intérieur

6. Conclusion sur l'intérêt écologique de la zone

Le secteur d'étude au contact immédiat de sites reconnus pour leur enjeux au titre du patrimoine naturel. Les enjeux relevés lors de la prospection sont donc les suivants :

► Flore/Végétation :

- Berges du lacs d'intérêt mais souvent colonisées par des plantes exotiques envahissantes ;
- Milieux terrestres avec espèces courantes

► Avifaune :

- Espèces à priori courantes mais certaines protégées, dont une inscrite à la Directive Oiseaux
- Sites très favorables aux espèces affiliées aux milieux humides
- Boisements alentours favorables aux espèces nicheuses

► Amphibiens et reptiles :

- Reptiles : espèces à priori courantes mais protégées, certaines espèces semble être toutefois omniprésentes sur la zone d'étude (Lézard des murailles par exemple). Présence de la Cistude d'Europe sur Port Bertrand.
- Amphibiens : Forte potentialité aux niveaux du cours d'eau et aux abords de l'étang

► Mammifères :

- Mammifères semi-aquatiques : la Loutre fréquente les rives de l'étang et notamment Port Bertrand, des boisements humides sur les bordures ouest et est du périmètre d'étude sont très favorables au Vison d'Europe ;
- Chiroptères : Intérêts pour les arbres à cavités présents sur le site qui offrent des habitats potentiels aux individus de ce groupe.

► Invertébrés :

- Période de prospection défavorable

Précautions sur les rives de l'étang : pas d'atteinte aux berges et à la végétation humide des boisements en particulier aux extrémités est et ouest.

Précautions en phase travaux : pas de débroussaillage en période de reproduction des oiseaux, ménager des lisières en bordure du futur site à aménager, conserver des vieux arbres, éviter les travaux en période de reproduction des amphibiens.

Recommandations pour Port Bertrand : abandon de l'activité nautique au niveau des darses ; laisser évoluer librement les darses (pas de curage, pas de comblement) ; détruire les plantes invasives dans les emprises : jussie, myriophylle ; préserver les herbiers de nénuphars ; conserver la végétation des berges.

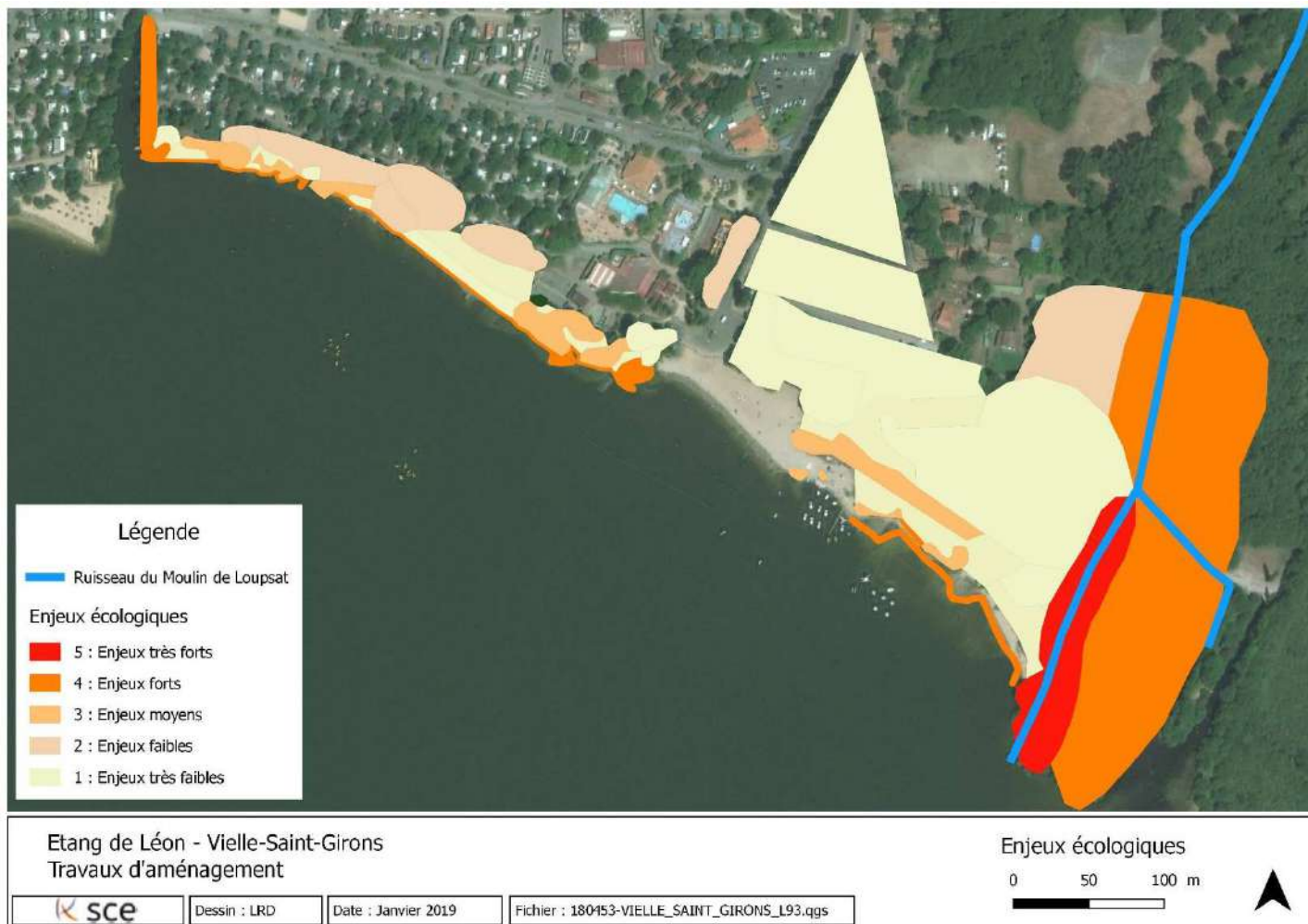


Figure 20 : Cartographie des enjeux écologiques analysés sur le secteur d'étude

7. Annexe

Tableau 6 : Liste des espèces floristiques rencontrées sur le site

Nom latin	Habitat optimal (source : JULVE – Catminat)
<i>Agrostis canina</i> L.	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines, acidophiles
<i>Agrostis capillaris</i>	prairies européennes
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	prairies européennes, hygrophiles
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibies
<i>Angelica sylvestris</i>	mégaphorbiaies boréomontagnardes
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Aphanes arvensis</i>	prairies européennes
<i>Arum</i> sp	
<i>Arundo donax</i> L.	roselières méditerranéennes
<i>Bellis perennis</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Betula pendula</i> Roth	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophiles
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	ourlets internes acidoclines médioeuropéens, planitiaux-collinéens, mésohygrophiles
<i>Callitriche</i> sp	
<i>Cardamine hirsuta</i>	Bords de chemins, friches, cultures, vieux murs
<i>Cardamine pratensis</i>	prairies hygrophiles, médioeuropéennes, psychrophiles
<i>Carex arenaria</i>	grandes cariçaies européennes
<i>Carex elata</i>	grandes cariçaies européennes
<i>Carex paniculata</i>	grandes cariçaies européennes
<i>Carex remota</i>	grandes cariçaies européennes
<i>Carex sylvatica</i>	grandes cariçaies européennes
<i>Cerastium glomeratum</i>	annuelles commensales des cultures acidophiles
<i>Convolvulus sepium</i> L.	mégaphorbiaies planitiaux-collinéennes, eutrophiles
<i>Cortaderia selloana</i>	prairies hygrophiles, subtropicales
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam.	prairies hygrophiles, subtropicales
<i>Dryopteris carthusiana</i>	forêts caducifoliées ou résineuses, fruticées fraîches
<i>Eleocharis palustris</i>	bord des eaux, cariçaies, roselières, prairies humides
<i>Erigeron canadensis</i> L.	friches annuelles médioeuropéennes, subnitrophiles à nitrophiles
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.	mégaphorbiaies planitiaux-collinéennes, eutrophiles
<i>Frangula alnus</i>	aulnaies marécageuses oligotrophes
<i>Galium palustre</i>	prairies hydrophiles, européennes
<i>Hedera helix</i> L.	lianes grimpantes sur parois et arbres



Nom latin	Habitat optimal (source : JULVE – Catminat)
<i>Holcus lanatus</i> L.	prairies européennes
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaux-collinéens
<i>Ilex aquifolium</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophes, psychrophiles
<i>Iris pseudacorus</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Jacobaea aquatica</i>	Mégaphorbiaies oligohalines
<i>Juncus articulatus</i> L.	prairies européennes, hygrophiles
<i>Juncus conglomeratus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Juncus tenuis</i>	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Juncus effusus</i> L.	prés tourbeux médioeuropéens, acidophiles, atlantiques
<i>Juncus inflexus</i> L.	prairies hygrophiles pâturées, médioeuropéennes, psychrophiles, basophiles
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam.	pelouses vivaces des lithosols compacts (dalles) et mobiles (sables), médioeuropéennes à méditerranéennes
<i>Liquidambar styraciflua</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaux-collinéens
<i>Liriodendron tulipifera</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaux-collinéens
<i>Lonicera japonica</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaux-collinéens
<i>Lonicera periclymenum</i>	dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne liège
<i>Lotus corniculatus</i> L.	pelouses basophiles médioeuropéennes occidentales, mésotrophes
<i>Ludwigia peploides/grandiflora</i>	milieux stagnants ou à faible courant, eaux mésotrophes à eutrophes
<i>Luzula campestris</i>	Landes, pelouses, bois clairs
<i>Lycopus europaeus</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Lythrum salicaria</i>	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Lythrum salicaria</i> L.	mégaphorbiaies planitiaux-collinéennes, mésotrophes
<i>Mentha pulegium</i> L.	prairies hygrophiles, européennes, thermophiles
<i>Mentha aquatica</i>	prairies hygrophiles, européennes, thermophiles
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	tourbières basses médioeuropéennes à boréo-subalpines
<i>Myrica gale</i> L.	fourrés arbustifs atlantiques, hygrophiles, des sols tourbeux
<i>Myriophyllum spicatum</i>	milieux stagnants ou à faible courant, eaux mésotrophes à eutrophes
<i>Nuphar lutea</i>	eaux douces tempérées, à courant lent ou stagnantes
<i>Oenanthe crocata</i>	mégaphorbiaies oligohalines
<i>Osmunda regalis</i> L.	ourlets internes acidoclines médioeuropéens, planitiaux-collinéens, mésotrophes
<i>Paspalum distichum</i> L.	prairies hygrophiles, subtropicales
<i>Phillyrea latifolia</i>	yeuseraies aquitaines
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steud.	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques

Nom latin	Habitat optimal (source : JULVE – Catminat)
<i>Pilosella officinarum</i> Vaill.	pelouse sabulicole mobile médioeuropéenne acidophile
<i>Pinus maritimus</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophes, thermophiles
<i>Plantago lanceolata</i> L.	prairies européennes
<i>Plantago coronopus</i>	prairies européennes
<i>Plantago major</i>	prairies européennes
<i>Platanus orientalis</i>	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Poa annua</i>	pelouses xériques piétinées à espèces annuelles
<i>Populus alba</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles, subméditerranéens
<i>Populus nigra</i>	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibiens
<i>Prunella vulgaris</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Quercus palustris</i>	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Quercus robur</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Quercus rubra</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens
<i>Quercus suber</i> L.	bois mésoméditerranéens sempervirents, occidentaux, acidophiles
<i>Ranunculus bulbosus</i>	prairies fauchées thermo-atlantiques méso-hygrophiles du Sud-Ouest
<i>Ranunculus repens</i> L.	prairies européennes, hygrophiles
<i>Rubus</i> sp.	
<i>Salix alba</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibiens, médioeuropéens
<i>Salix atrocinerea</i> Brot.	bois caducifoliés médioeuropéens, acidophiles, oligotrophes
<i>Salix babylonica</i> L.	bois caducifoliés médioeuropéens, hygrophiles à amphibiens, médioeuropéens
<i>Schoenoplectus pungens</i> (Vahl) Palla	roselières subarctiques
<i>Setaria parviflora</i> (Poir.) Kerguelen	annuelles commensales des cultures acidophiles, mésohydriques, thermophiles
<i>Solanum dulcamara</i>	roselières et grandes cariçaies eurasiatiques
<i>Solanum nigrum</i> L.	annuelles commensales des cultures
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill	annuelles commensales des cultures sarclées basophiles, médioeuropéennes, mésothermes
<i>Sparganium emersum</i>	plans d'eau eutrophes
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées, surpiétinées, planitiaies à montagnardes
<i>Struthiopteris spicant</i>	aulnaies marécageuses oligotrophes
<i>Taraxacum</i> sp.	
<i>Thelypteris palustris</i> Schott	grandes cariçaies tourbeuses
<i>Trapa natans</i> L.	Communautés européennes de plantes aquatiques annuelles libres
<i>Trifolium pratense</i> L.	prairies européennes
<i>Trifolium repens</i> L.	prairies médioeuropéennes, mésohydriques, pâturées
<i>Ulmus minor</i> Mill.	bois caducifoliés médioeuropéens, planitiaies-collinéens



<i>Nom latin</i>	Habitat optimal (source : JULVE – Catminat)
<i>Veronica arvensis</i>	pelouses à thérophytes mésothermes thermo-atlantiques
<i>Veronica serpyllifolia</i>	terrains vagues, prés et cultures
<i>Viburnum opulus</i>	fourrés médio-européens sur sols riches
<i>Zantedeschia aethiopica</i>	milieux stagnants ou à faible courant, eaux mésotrophes à eutrophes



www.sce.fr

GROUPE KERAN



RAPPORT

Aménagements des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (plan-plage lacustre)

**Notice d'incidences du projet sur le site Natura 2000
« Zones humides de l'Etang de Léon » (FR7200716)**

Juillet 2020

GEOLANDES / Commune de Vielle-Saint-Girons /
Communauté de Communes Côte Landes Nature



Géolandes



sce
Aménagement
& environnement



Géolandes



Sommaire

Préambule – Présentation du document	3
1. Contenu du document	4
2. Evaluation des incidences	4
2.1. Présentation du site NATURA 2000 FR7200716	4
2.1.1. Présentation générale	4
2.1.2. Volet Habitats	5
2.1.3. Volet Espèces	6
2.2. Importance du site du projet et enjeux de conservation	6
2.3. Incidences du projet sur la ZSC FR7200716	8
2.3.1. Incidences en phase travaux	8
2.3.2. Incidences en phase d'exploitation	9
2.3.3. Conclusion sur les incidences	9
3. Annexe	10

Table des illustrations

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR7200716	5
Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR7200716	6
Figure 1 : Localisation du projet par rapport à la ZSC FR7200716	7

Préambule – Présentation du document

Projet :

Le Syndicat Mixte Géolandes, la commune de Vieille-Saint-Girons et la Communauté de Communes Côte Landes Nature ont pour projet d'aménager, dans le cadre d'un plan-plage lacustre, les abords de l'Etang de Léon, au niveau d'un site de loisir constitué d'une plage surveillée, d'une prairie boisée, d'une zone dédiée aux activités nautiques et enfin de Port Bertrand, port formé de 2 darses utilisées pour l'amarrage de petites embarcations.

Les objectifs du projet de requalification globale du site sont les suivants :

- ▶ Traduire la richesse d'un territoire complexe et d'un site singulier en préservant l'environnement fragile, en stabilisant les berges, en abandonnant l'usage de Port Bertrand,
- ▶ Définir un projet assurant une accessibilité sécurisée à l'ensemble des flux : VL, piétons et cycles,
- ▶ Rationaliser les espaces de stationnement,
- ▶ Améliorer les conditions d'accueil du public,
- ▶ Améliorer et conforter les aménagements existants témoignant d'usages forts sur le site.

Contexte réglementaire :

Les berges de l'Etang de Léon concernées par les opérations de protection tout comme les darses de Port Bertrand sont situées dans l'emprise du site NATURA 2000 « Zones humides de l'Étang de Léon » n°FR7200716.

Le projet étant soumis à demande de permis d'aménager, dans un site NATURA 2000, il doit également faire l'objet d'une évaluation des incidences NATURA 2000 conformément à l'article 1er-1° de l'arrêté du 23 mai 2011 fixant la liste prévue au 2° du III de l'article L.414-4 du Code de l'Environnement des projets soumis à l'évaluation des incidences NATURA 2000 dans les Landes.

Une évaluation des incidences NATURA 2000 est donc nécessaire, objet de ce document.



1. Contenu du document

Le contenu du document d'évaluation des incidences NATURA 2000 est précisé par l'article R 414-23 du Code de l'Environnement. Ainsi, la démarche d'évaluation se déroulera selon les étapes suivantes.

Notice d'incidences NATURA 2000
Phase I : Description du projet et du site NATURA 2000
1. Présentation simplifiée du projet accompagnée d'une carte permettant de localiser les terrains sur lesquels il peut avoir des effets et le(s) site(s) NATURA 2000 susceptible(s) d'être concerné(s) par ces effets
2. Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites NATURA 2000. Dans l'affirmative, l'exposé décrit le(s) site(s) NATURA 2000 susceptible(s) d'être affecté(s) compte tenu de la nature et de l'importance du projet, de la distance qui sépare ce dernier du(des) site(s) NATURA 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du(des) site(s) NATURA 2000 et de leurs objectifs de conservation
Phase II : Analyse des effets du projet
Analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le projet peut avoir sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du ou des sites
Phase III : Mesures de suppression ou de réduction des effets
S'il résulte de l'analyse de la phase II que le projet peut avoir des effets significatifs dommageables, pendant ou après sa réalisation, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant justifié la désignation du ou des sites, le dossier comprend un exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables
Phase IV : Mesures compensatoires
Si des effets dommageables subsistent malgré les mesures de la phase III, le dossier d'évaluation expose : 1° Les solutions alternatives envisageables, les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et les éléments qui permettent de justifier la réalisation du projet 2° La description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures de la phase III ne peuvent pas supprimer 3° L'estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prises en charge des mesures compensatoires assumées par le maître d'ouvrage

2. Evaluation des incidences

2.1. Présentation du site NATURA 2000 FR7200716

2.1.1. Présentation générale

Le site NATURA 2000 des Zones humides de l'étang de Léon s'étend sur 1 594 hectares. Il est situé dans le massif forestier gascon, caractérisé par son sol sableux et sa forêt de pins maritimes. Ce site est boisé à plus de 50%. Il est relié directement à l'océan dont il est séparé par une zone de dunes. Il est alimenté par plusieurs cours d'eau, le principal étant le Ruisseau de la Palue.



La composition (% de couverture des différents habitats) du site est la suivante :

▶ Forêts caducifoliées	48%
▶ Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	24%
▶ Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10%
▶ Marais (végétation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	10%
▶ Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées.....	3%
▶ Forêts de résineux.....	3%
▶ Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines).....	1%
▶ Agriculture (en général).....	1%

2.1.2. Volet Habitats

Les habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la directive européenne présents sur le site d'intérêt communautaire sont listés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire de la ZSC FR7200716

2180 – Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (320 ha)
2190 – Dépressions humides intradunaires (5 ha)
3110 – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>) (10 ha)
3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i> (1 ha)
3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (1 ha)
3150 – Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (320 ha)
3160 – Lacs et mares dystrophes naturels (1 ha)
3260 – Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3,41 ha)
4020 – Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> (80 ha)
4030 – Landes sèches européennes (20 ha)
6410 – Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (15,02 ha)
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (2 ha)
7110 – Tourbières hautes actives (11 ha)
7120 – Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle (140 ha)
7140 – Tourbières de transition et tremblantes (0,1 ha)
7150 – Dépressions sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i> (1 ha)
7210 – Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (1 ha)
91E0 – Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (5 ha)
9190 – Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> (22 ha)



Géolandes



GEOLANDES / VIELLE-SAINT-GIRONS / CC COTE LANDES NATURE

AMENAGEMENTS DES ABORDS DE L'ETANG DE LEON A

VIELLE-SAINT-GIRONS (PLAN-PLAGE LACUSTRE)

NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000

Les milieux naturels en gras constituent des habitats prioritaires au titre de la Directive Habitats.

2.1.3. Volet Espèces

À travers la protection des habitats, le réseau NATURA 2000 vise aussi la protection des espèces. Les espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC FR7200716 sont présentées dans le tableau ci-après. Ce sont 11 espèces de la Directive Habitats, faune, flore.

Tableau 2 : Espèces d'intérêt communautaire de la ZSC FR7200716

Groupe	Code NATURA 2000	Nom commun	Nom latin	Annexe de la Directive Habitats
Mammifères	1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	II et IV
	1355	Loutre	<i>Lutra lutra</i>	II et IV
	1356	Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	II
Reptiles	1220	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	II et IV
Poissons	1095	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	II
	1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	II
Invertébrés	1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	II et IV
	1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	II
	1071	Fadet des Laïches	<i>Coenonympha oedipp</i>	II et IV
	1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	II
Plante	1831	Flûteau nageant	<i>Luronium natans</i>	-

2.2. Importance du site du projet et enjeux de conservation

Une partie de l'emprise projet est comprise dans le site NATURA 2000. En effet, comme le montre la figure suivante, les berges de l'étang situées à l'ouest de la plage, la plage et Port Bertrand sont inclus dans la ZSC FR7200716 « Zones humides de l'Étang de Léon ».



Géolandes



Figure 1 : Localisation du projet par rapport à la ZSC FR7200716





Géolandes



GEOLANDES / VIELLE-SAINT-GIRONS / CC COTE LANDES NATURE

AMÉNAGEMENTS DES ABORDS DE L'ETANG DE LEON A

VIELLE-SAINT-GIRONS (PLAN-PLAGE LACUSTRE)

NOTICE D'INCIDENCES NATURA 2000

Comme le montre le diagnostic naturaliste de l'emprise projet – réalisé en octobre 2018, complété en avril 2019 et annexé à cette notice d'incidences – parmi les 19 habitats d'intérêt communautaire précédents, **seul l'habitat 3150 – Lacs eutrophes naturels** est présent dans l'emprise ou les abords immédiats du projet.

L'emprise du projet et ses environs ne constitue donc pas un enjeu important de conservation pour le volet habitats.

En revanche, plusieurs espèces d'intérêt communautaires sont potentiellement présentes ou ont été relevées dans l'emprise projet :

- ▶ De nombreux arbres à cavité sont favorables aux chiroptères en général et donc au Grand rhinolophe en particulier ;
- ▶ Des épreintes de **Loutre d'Europe** ont été relevées à l'entrée de Port Bertrand.
- ▶ Le boisement humide entre la prairie boisée et Port Bertrand est d'intérêt majeur pour le Vison d'Europe.
- ▶ La **Cistude d'Europe** a été détectée (contact visuel) dans l'une des darses mais fréquente probablement les deux.

Le site du projet constitue donc un enjeu important de conservation pour le volet espèces.

2.3. Incidences du projet sur la ZSC FR7200716

2.3.1. Incidences en phase travaux

L'essentiel des aménagements vont concerner des secteurs hors de l'emprise du site NATURA 2000 et où aucun habitat ni aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été relevé : parking existant, entrée de plage et prairie boisée.

Seules les opérations de renforcement des berges et de changement d'usage de Port Bertrand (démolition de la rampe de mise à l'eau et renaturation du parking) peuvent potentiellement avoir des incidences sur le site NATURA 2000 et notamment sur les **espèces d'intérêt communautaire** s'agissant de Port Bertrand.

Les mesures suivantes en phase de travaux vont permettre de limiter ces incidences :

- ▶ Pour le renforcement des berges, l'essentiel des opérations sera manuel et le recours à la mécanisation se fera depuis la berge, sans mise à l'eau des engins.
- ▶ Aucun arbre ne sera abattu sur ces secteurs et de la replantation est prévue.
- ▶ La destruction de la rampe de mise à l'eau pourrait être précédée par une pêche de sauvetage des Cistudes éventuellement présentes et couplée à une élimination des Trachémydes à tempes rouges (espèce invasive concurrente). Après capture, un filet placé à l'extrémité des darses éviterait un éventuel retour le temps du chantier.
- ▶ Le planning d'intervention doit se situer d'août à octobre :
 - On se situerait hors de la période de reproduction des oiseaux (éviter mars-juillet pour la coupe de ligneux).
 - On se situerait en période d'activité de la Cistude (mars-octobre). En période hivernale, on risquerait de tomber sur des individus en hivernage dans la vase.



2.3.2. Incidences en phase d'exploitation

2.3.2.1. Rejet d'eaux pluviales

Or le projet prévoit de collecter les eaux pluviales issues du parking existant et de les diriger vers une noue de rétention et d'infiltration. Compte tenu du mode de gestion par noue de rétention et d'infiltration, les eaux pluviales de la seule surface imperméabilisée d'importance ne seront donc pas en relation directe avec l'étang de Léon. **Il n'y a donc aucune incidence à attendre du rejet des eaux pluviales sur la ZSC FR7200716.**

2.3.2.2. Fréquentation de Port Bertrand par le public

Les aménagements prévus sur Port Bertrand visent à le transformer en zone de quiétude. La démolition de la rampe de mise à l'eau, la renaturation du parking attenant et l'abandon du projet de curage des darses mettent un terme à l'usage nautique et vont donc contribuer fortement diminuer la fréquentation par le public sur cette zone.

Ce type d'opération aura donc une incidence positive sur la ZSC FR7200716.

2.3.3. Conclusion sur les incidences

Compte tenu :

- ▶ Des mesures prévues en phase chantier,
- ▶ Des mesures de gestion des eaux pluviales du grand parking existant,
- ▶ De la transformation de Port Bertrand en zone de quiétude,

Il n'y a à attendre aucune incidence négative du projet de plan-plage lacustre sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation de l'Etang de Léon en ZSC FR7200716 du réseau NATURA 2000.

3. Annexe

- ▶ Diagnostic naturaliste de l'emprise projet réalisé en octobre 2018 et complété en avril 2019



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN



Légende

- Ruisseau du Moulin de Loupsat
- Zones humides (Selon la végétation)

Etang de Léon - Vielle-Saint-Girons
Travaux d'aménagement

Zones humides (critère végétation)

0 50 100 m

